



angers Loire métropole

communauté d'agglomération



# Cahier de la concertation

Élaboration du Plan Climat Énergie Territorial d'Angers Loire Métropole

Décembre 2009 à juin 2010





# Sommaire

	Pages
<b>L'édito du Maire-Président</b>	4
<b>Introduction</b>	5
Les enjeux liés aux changements climatiques	5
La prise en charge politique de la question climatique	6
La responsabilité de chacun au service des enjeux climatiques	7
Le territoire Angevin élabore son Plan Climat Energie Territorial	7
La réalisation de son bilan Carbone®	8
La concertation	8
Méthode et organisation	8
La mobilisation des habitants et acteurs socio-professionnels	9
La mobilisation des collectivités	10
Place de la concertation dans l'élaboration du PCET	11
<b>Synthèse des attentes et propositions des acteurs du territoire</b>	12
Produire et consommer durable	12
Transports et Déplacements	19
Maîtriser ses besoins énergétiques	26
Informier, sensibiliser, éduquer, former sur le dérèglement climatique	32
Agriculture et sylviculture durables	37
Remerciements	41

# Edito

Quelques mots en préambule de ce cahier destiné à dresser le bilan de la concertation autour du Plan Climat Energie Territorial initié par l'agglomération angevine pour remercier l'ensemble des participants qui se sont investis tout au long de la concertation. Leur mobilisation, sans faille, et leurs contributions, aussi diverses que foisonnantes, sont à n'en pas douter la clé de la réussite du plan climat-énergie que nous portons collectivement.

Saluons également les experts intervenus aux côtés des élus qui ont piloté les échanges, particulièrement Pierre Radanne qui a travaillé sur l'ensemble du processus d'élaboration du Plan Climat.

En lançant la concertation, nous rappelons qu'il y avait deux façons d'appréhender le réchauffement climatique. On pouvait le concevoir soit comme une contrainte, ce qui n'est pas notre cas, soit comme une opportunité, une occasion unique de changer positivement le monde en tirant les leçons d'un XX<sup>e</sup> siècle finalement très nocif pour notre planète.

Entretemps, le Sommet de Copenhague s'est achevé sur un échec, aboutissant à un accord à minima juridiquement non contraignant qui ne prolongera pas le Protocole de Kyoto. Les collectivités locales et les pouvoirs locaux ont pourtant tiré le débat vers le haut, mais au final ce sont les États qui portent la responsabilité de cet échec.

Plus récemment, le Grenelle II, loi portant engagement sur l'environnement, véritable boîte à outils pour maîtriser l'énergie, améliorer la mobilité et protéger la biodiversité a été adopté par l'Assem-

blée nationale. Certains ont pu s'étonner du manque d'ambition du texte final.

Ces deux événements nous démontrent s'il en était encore besoin, qu'en matière de dérèglement climatique, l'initiative ne viendra que du local. Plus que jamais la formule de Dubos s'impose : « penser global, agir local ». La nécessité de bâtir notre Plan climat, à l'échelle de l'agglomération, est aussi la traduction d'une volonté politique forte, partagée collectivement par les élus de l'agglomération.

Malgré cette conjoncture, notre volontarisme est intact et si Angers est régulièrement consacrée la ville de France la plus durable et la plus solidaire, nous y voyons un encouragement à poursuivre encore plus loin nos engagements.

La question du dérèglement climatique doit être mieux prise en compte, elle doit imprégner chacune de nos décisions. Pour cela, il faut que la Ville et la communauté des Angevins deviennent créatives. De ce point de vue, je dois saluer le remarquable travail d'imagination effectué au cours des ateliers. Les expressions ont été nombreuses et les débats animés. C'est ainsi que nous voulions cette concertation : ouverte, inventive et sans censure.

Forts de vos propositions d'actions, que nous allons devoir sélectionner et hiérarchiser, nous bâtissons un programme d'actions à décliner concrètement. Ensuite, ces actions, il nous faudra les mesurer année après année pour juger de leur efficacité. Mais, nous n'en sommes pas encore là ! En attendant, ensemble faisons le bilan de ces huit mois de concertation !

*Gilles MAHÉ*  
Vice-président d'Angers Loire Métropole

*Jean-Claude ANTONINI*  
Président d'Angers Loire Métropole

# Introduction

## Les enjeux liés aux changements climatiques

*L'atmosphère se compose d'un grand nombre de gaz différents. Certains ont la capacité de retenir la chaleur du Soleil à la surface de la Terre : ce sont les gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre sont indispensables à la vie, sans eux, la température du globe serait de -18°C. Mais les activités humaines, notamment par l'utilisation massive d'hydrocarbures, a pour effet d'accroître ce phénomène, en envoyant dans l'atmosphère toujours plus de gaz à effet de serre<sup>1</sup>, dont le principal est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).*

*Selon les experts, la conséquence de l'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre serait une élévation de la température moyenne de 2° à 6° en 2100. C'est le réchauffement climatique.*

*Quel que soit le scénario considéré, les conséquences du réchauffement sur l'environnement seront considérables : fonte des glaces, élévation du niveau des mers et des océans, désertification, cyclones... En Europe et sur le territoire français l'augmentation de la puissance des événements climatiques extrêmes nous permet d'entrevoir la réalité du changement climatique et ses conséquences actuelles et à venir (tempête de 1999, canicule 2003 et 2006, inondations en 2010...).*

*Les événements climatiques récents ont pointé la vulnérabilité particulière des personnes âgées, des enfants en bas âge et des professions exposées au*

*climat notamment les métiers de l'agriculture et de la pêche soumis aux variations climatiques. Associé à la forte dépendance de nos activités à la consommation d'hydrocarbures (une ressource que l'on sait épuisable), on constate également que les catastrophes climatiques accentuent les inégalités sociales. Les populations les plus modestes sont à la fois les moins protégées et celles qui ont le moins de capacité à faire face aux impacts induits par l'événement climatique.*

*Des changements profonds sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts de réduction des émissions qui pourront être déployés. Ces transformations affecteront de nombreux secteurs de notre activité économique et de notre vie quotidienne (agriculture, tourisme, aménagement du territoire, bâtiments et infrastructures, protection des populations...).*

*Face à l'importance du chantier, la mobilisation de tous passe par une intégration des enjeux dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Si les gouvernements des pays signataires du Protocole de Kyoto négocient encore les moyens de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les collectivités se trouvent en première ligne pour coordonner l'action des acteurs et susciter la mobilisation à l'échelon local. Les orientations nationales sont prises et les collectivités sont le relais indispensable à leur mise en œuvre.*

<sup>1</sup> Les six gaz à effet de serre pris en compte par le protocole de Kyoto sont : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les gaz fluorés : hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

# La prise en charge politique de la question climatique

*La question du changement climatique, d'abord posée au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU), doit être ensuite prise en charge par les Etats et les territoires.*

*Cette question a été introduite avant tout au plan planétaire à partir de l'analyse des scientifiques. La communauté internationale se l'est ensuite appropriée ; en témoignent les signatures de la convention de Rio en 1992 et le protocole de Kyoto de 1997.*

## DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES : LE PROTOCOLE DE KYOTO

*Ce dernier a fixé des quotas de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre pour les pays industrialisés pour la période 1990-2012. Cela a représenté en quelque sorte, pour la première fois au plan mondial, l'instauration d'une forme de rationnement. L'humanité reconnaît qu'elle vit dans un monde fragile aux ressources limitées. Pour assurer son avenir, elle doit répartir de façon équitable le droit d'émettre ces Gaz à Effet de Serre, dont la quantité totale, devra être drastiquement réduite. Cette négociation internationale est très difficile. En face d'une évidente recherche d'un accord pour éviter le réchauffement, les écarts de modes de vie et de niveau de développement pèsent très lourd.*

## LES OBJECTIFS EUROPÉENS : LES « 3 FOIS 20 » POUR 2020

*L'objectif de l'Europe, d'ici 2020, est de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.*

## LES OBJECTIFS FRANÇAIS : LE FACTEUR 4 À L'HORIZON 2050

*Afin de contribuer à limiter la hausse des températures à 2 °C par rapport à la période pré-industrielle, la France s'est fixée comme objectif national de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (sur la base de 1990) d'ici 2050. Cet objectif a été inscrit dans la loi française en juillet 2005.*

*Le Plan Climat National adopté en 2004 et révisé en 2006, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements (climatiques et liées à la fin des hydrocarbures à prix bas). Il détaille les mesures engagées par la France sur les principaux champs d'intervention possibles : le résidentiel-tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, la sensibilisation, la formation, l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement...*

*Aujourd'hui, les lois Grenelle I et II adoptées en octobre 2009 et juin 2010, précisent le contexte de mise en œuvre des engagements pris par la France en matière d'environnement. En particulier, le Grenelle de l'environnement reconnaît la place primordiale des collectivités territoriales dans la conduite de la politique de lutte contre le changement climatique. Les collectivités engagées dès aujourd'hui dans une démarche volontaire de structuration d'un Plan Climat Energie Territorial trouvent dans l'adoption des lois Grenelle un levier essentiel permettant d'atteindre les objectifs territoriaux de réduction qu'elles auront adoptés.*

# La responsabilité de chacun au service des enjeux climatiques

*Le changement climatique revêt une dimension solidaire et citoyenne :*

## **- C'est la première question planétaire posée à l'humanité en terme de solidarité obligatoire**

*Face au défi du changement climatique, une solidarité internationale est impérative. En effet, si la France atteignait ses objectifs pour assurer la stabilisation du climat tandis que d'autres pays laissaient leurs émissions dérapier, le climat en France en serait néanmoins perturbé. Le succès de chacun exige la participation de tous.*

*De même, face à la responsabilité commune de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel de tenir compte de la différenciation des actions à engager par les différentes régions du monde. Ainsi, si les économies développées ont encore du mal à accepter leur responsabilité dans l'accroissement significatif des émissions de gaz à effet de serre au cours des deux siècles écoulés, les zones en émergence revendiquent leur accès au développement. Ces revendications sont appuyées par le fait que, selon les*

*scientifiques, les populations les plus menacées par les impacts potentiels du changement climatique (montée des eaux, tempêtes, sécheresses, inondations, ...) résident notamment dans les zones d'économies émergentes du Sud. Le Protocole de Kyoto intègre explicitement l'idée d'équité et de responsabilité des pays du Nord. Toute action territoriale de lutte contre le changement climatique développée dans les pays du Nord doit ainsi intégrer un volet essentiel de coopération avec les pays du Sud pour répondre à leurs besoins de lutte contre la pauvreté dans une logique de réduction de l'empreinte carbone de leur économie.*

## **- La lutte contre le changement climatique nécessite la participation active de chaque citoyen**

*Puisque près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle des choix et des comportements individuels dans la sphère privée, la lutte contre le changement climatique ne peut être réussie qu'à partir de la participation active de chacun, ce qui exige de rechercher sa libre et franche adhésion.*

# Le territoire Angevin élabore son Plan Climat Energie Territorial

*Le Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole s'inscrit dans la démarche locale de développement durable du territoire Angevin.*

*Dans la mouvance de la ville d'Angers qui a adopté dès 1999 un Agenda 21, Angers Loire Métropole depuis 2001, s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable avec l'adoption en 2003 du projet d'Agglomération. Il décrit les grandes orientations stratégiques adoptées en matière de développement durable pour les quinze années à venir. Cette volonté d'intégration a été renforcée en 2005 par la mise en place d'un Agenda 21, adopté à l'unanimité en 2006. Il décline les orientations stratégiques retenues par la Communauté d'Agglomération en quarante actions concrètes appliquées au territoire.*

*Angers Loire Métropole consciente de son influence sur l'ensemble des acteurs locaux a intégré la lutte contre le changement climatique parmi les actions prioritaires de*

*son Agenda 21. En effet, le Plan Climat National adopté en 2004 estime que les émissions directes de gaz à effet de serre des collectivités locales comptent pour 10 % des émissions Françaises. Par ailleurs, elles agissent indirectement sur plus de 50% des émissions globales à travers leur politique d'aménagement, d'habitat, de transports...*

*L'Agglomération a une volonté forte de poursuivre la réduction de son impact sur le climat. C'est pourquoi, elle a souhaité s'engager dans une démarche spécifique en réalisant son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce projet de territoire vise la limitation des émissions de gaz à effet de serre induites par les activités locales (objectif : moins 20%) et la réduction des consommations d'énergie. Il doit également permettre de s'adapter et d'anticiper la vulnérabilité du territoire face aux impacts éventuels du réchauffement climatique et de réduire son niveau de dépendance aux consommations d'hydrocarbures.*

# La réalisation de son Bilan Carbone®

La réalisation en 2008 du Bilan Carbone®, diagnostic des émissions de gaz à effet de serre induites par les activités du territoire et des collectivités membres de la Communauté d'Agglomération, sert « d'état zéro » pour la réalisation du Plan Climat Energie Territorial (Figure 1). Il a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire et de déterminer les principaux leviers pour agir. Les résultats définitifs du Bilan Carbone® ont été présentés au printemps 2009.

Le Bilan Carbone® d'Angers Loire Métropole a mis en évidence l'urgence d'agir sur les postes d'émission suivants : la fabrication des biens de consommations, le transport de marchandises et déplacements de personnes, l'habitat résidentiel et la construction - Voirie (construction d'infrastructures : voirie, ouvrages d'arts...), le secteur agricole et piscicole et les procédés industriels.

Ces enjeux déterminent les axes de travail à porter dans la structuration du Plan Climat Energie Territorial : c'est sur ces axes qu'il faudrait agir en priorité de façon concertée et pertinente.

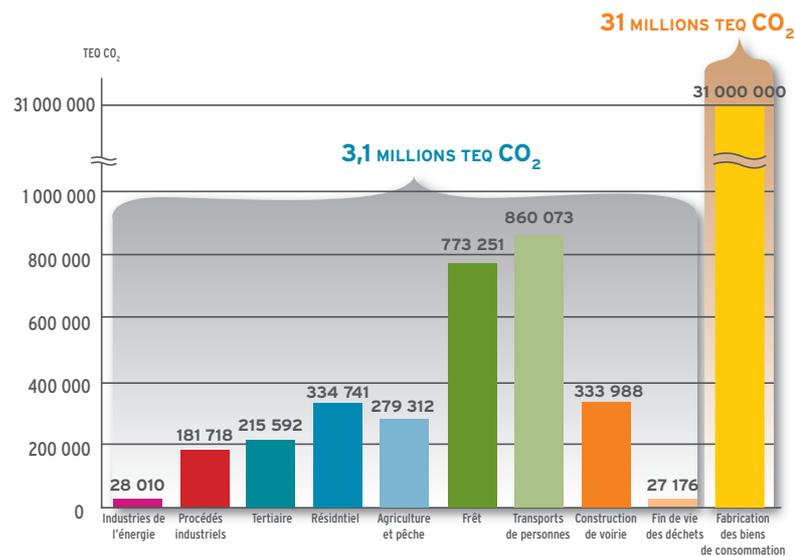


Figure 1 : Bilan carbone du territoire d'Angers Loire Métropole.

# La concertation, une étape nécessaire pour élaborer le Plan Climat Energie du Territoire angevin

## 1 MÉTHODE ET ORGANISATION

Consciente qu'une démarche locale de lutte contre le réchauffement climatique ne peut se faire sans la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, Angers Loire Métropole a souhaité les associer largement à son processus d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. Ainsi, elle a organisé une phase de concertation conséquente qui s'est organisée de novembre 2009 à mai 2010 et qui s'est articulée autour de nombreux groupes de travail et ponctuée par trois temps forts :

- Le 1<sup>er</sup> Forum Angevin du Climat : Lancement du plan Climat Energie territorial - 17 octobre 2009
- Le 2<sup>nd</sup> Forum Angevin du Climat : Point d'étape de la concertation - le 6 février 2010
- Le 3<sup>ème</sup> Forum Angevin du Climat : Bilan de la concertation - le 5 juin 2010



Cette phase de concertation a été menée autour de trois groupes de concertation des habitants du territoire, des acteurs socio-professionnels et un groupe de travail interne à l'administration, qui se sont réunis indépendamment sous la forme d'ateliers thématiques.

Les ateliers thématiques ont constitué une étape clé de la phase de concertation du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole. Les groupes de travail, sensibilisés au cours de chaque atelier, ont permis de cerner plus finement les enjeux liés au changement climatique et de formuler des propositions d'actions sur la thématique abordée.

Il s'agissait pour les groupes de travail de partir des constats et d'un diagnostic à l'échelle du territoire angevin à propos d'une thématique définie. Par la suite il était proposé d'envisager l'avenir du territoire dans une optique de lutte contre le changement climatique. L'objectif consistait à faire émerger les principaux axes de travail sur le thème et d'identifier des propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

De plus, un site internet et une page Facebook dédiés au Plan Climat Energie Territorial ont également permis de recueillir les contributions des citoyens souhaitant s'engager autrement que par le biais des ateliers.



Parallèlement, les Conseils Consultatifs de Quartiers ainsi que le Conseil de Développement du Pays et de l'agglomération d'Angers ont été saisis pour contribuer à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole. Leurs travaux seront pris en compte par les élus lors de l'élaboration du plan d'actions.

La concertation menée sur le territoire d'Angers Loire Métropole c'est :

- 30 sessions collectives de travail sur 16 thèmes
- L'équivalent de 300 jours cumulés de travail
- Près de 300 participants qui ont ainsi collaboré et mis en avant un peu plus de 500 propositions

Vous trouverez l'ensemble des documents de travail sur [www.angersloiremetropole.fr/planclimat](http://www.angersloiremetropole.fr/planclimat)

## 2 LA MOBILISATION DES HABITANTS ET ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS

Les ateliers thématiques dédiés aux habitants se sont déroulés sur les thèmes suivants :

- **Consommer durable**
- **Optimiser ses déplacements**
- **Maîtriser ses besoins énergétiques**
- **Informé, sensibiliser, éduquer, former**

De leur cotés, les acteurs socio-professionnels du territoire travaillé sur les thèmes suivants :

- **Produire durable**
- **Transport de marchandises et de personnes**
- **Maîtriser ses besoins énergétiques**
- **Informé, sensibiliser, éduquer, former**
- **Agriculture et sylviculture durables**

Le thème transversal de **l'adaptation aux changements** (climatiques et d'accessibilité aux hydrocarbures) a été traité lors d'une séance collective habitants et acteurs socio-économiques au cours du deuxième trimestre 2010. Face aux enjeux climatiques, l'adaptation est une réalité. Elle a pour objectif de limiter les aspects négatifs des impacts induits par le réchauffement climatique et

la raréfaction des hydrocarbures et de tirer parti au mieux de leurs éventuels aspects positifs. Ce niveau d'anticipation nécessite de prendre en compte les possibles évolutions du climat et ses conséquences à long terme dans les prises de décisions dès aujourd'hui.

Cette anticipation représente une difficulté majeure dans notre capacité à nous projeter dans un futur dont nous ne maîtrisons pas l'évolution. Dans tous les cas, il relève de notre responsabilité de veiller à limiter au maximum l'impact de nos comportements pour ne pas aggraver les changements climatiques en cours.

Parce qu'elles concernent directement ou non les thèmes abordés en ateliers, les diverses propositions formulées par les participants relevant de l'adaptation sont intégrées dans les approches thématiques. Les principales propositions formulées en séances portent sur :

- La préservation de zones naturelles urbaines et périurbaines

- La valorisation des espaces naturels existants
- Le suivi et la protection de la biodiversité locale
- L'organisation du suivi et de l'information sur les impacts possibles du changement climatique à l'échelle territoriale
- L'intégration des risques associés aux changements

(climatique et énergétique) dans la planification territoriale et les politiques publiques

- La valorisation des atouts locaux pour préserver l'attractivité socio-économique du territoire
- Le positionnement ambitieux et volontariste du politique face à ces enjeux.

### Jean-Michel BOURGEAIS . *Habitant de Villevêque*



« Les débats en ateliers étaient très intéressants parce que réunissant des personnes de tous les milieux, depuis des étudiants jusqu'aux retraités. Nous avons tous pu nous exprimer et être entendus puisque l'ensemble des propositions faites ont été enregistrées. Certaines propositions demanderont des décisions politiques lourdes, d'autres font juste appel au bon sens et peuvent être appliquées simplement avec de l'organisation, par

les collectivités, les PME, les administrations, les particuliers...

A présent j'attends qu'Angers Loire Métropole continue à communiquer au fur et à mesure de l'avancement du projet et que les sujets soient traités globalement. Pour reprendre les mots de Pierre Radanne, ancien président de l'agence de la maîtrise de l'énergie, il faut voir le long terme, penser global et qualité. Tout ce qui touche à l'énergie peut être rentable économiquement dans le temps, à condition de ne pas se contenter de solutions bricolées. »

## 3 LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

Parallèlement, onze ateliers thématiques ont également été organisés en interne avec les élus, les services de la Communauté d'Agglomération et des Communes membres ainsi que des invités qualifiés pour élaborer des propositions concrètes à l'attention du Plan Climat Energie Territorial.

Les onze rencontres portaient sur :

- La gestion du patrimoine public
- L'amélioration de la performance énergétique du bâtiment sur le territoire
- Le partage de la connaissance à l'échelle du territoire
- L'organisation des déplacements des services et à l'échelle du territoire
- La gestion des déchets
- La mobilisation des énergies renouvelables
- Le développement des entreprises et des éco-activités
- L'urbanisme, l'aménagement et Plan Climat Energie Territorial
- L'organisation interne et pilotage du Plan Climat Energie Territorial
- La Commande Publique Durable

- Les éco-manifestations ou manifestations responsables

Les actions formulées dans ces ateliers ont également tenu compte des propositions formulées par les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire visant l'exemplarité des acteurs publics.

Si les thèmes de la performance des bâtiments et des équipements publics émergent comme une priorité aux yeux des acteurs locaux, il ressort des travaux que les collectivités doivent se positionner comme des animateurs de la dynamique locale de lutte contre le changement climatique. Il est clairement attendu de leur part une prise de responsabilité ambitieuse dans la mise en œuvre des politiques publiques et un portage des actions menées localement.

L'accompagnement des populations locales dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique de leurs comportements dans leur logement ou leurs déplacements, la montée en compétence des acteurs économiques locaux ou les actions de sensibilisation

émergent comme des champs à investir par les collectivités locales. Angers Loire Métropole, au travers de son Plan Climat Energie Territorial, y est légitimement perçue comme l'autorité organisatrice de l'action publique.

Les propositions formulées dans le cadre des ateliers internes intègrent la structuration du Plan Climat Energie Territorial au même titre que les propositions formulées par les habitants et les acteurs socio-économiques.

**Vincent DULONG** . Adjoint au maire délégué à l'énergie, Ville d'Angers



« La concertation organisée autour du plan climat a eu le grand intérêt de mettre en œuvre des politiques de proximité et de démocratie participative. On a réussi à associer tous les acteurs du territoire, les habitants, associatifs, étudiants, retraités, entreprises, élus... Tous ont été amenés à confronter leurs points de vue et ont pu voir que la construction d'une décision n'était pas si simple. C'est tout cela qui a permis la richesse du dialogue et l'aboutissement à 500 propositions.

Cette démarche a également eu le mérite de sensibiliser les 300 participants aux questions du climat. Ils sont à présent eux-mêmes ambassadeurs pour favoriser le changement culturel que nécessite la prise en compte de la préservation de notre environnement. Enfin cette concertation a permis de créer des liens à l'échelle de micro-territoires comme les quartiers par exemple, autour de propositions concrètes : l'auto-partage, la mise en commun de gros matériel... Au-delà de la question de l'environnement, on favorise le lien social et le mieux vivre ensemble. »

## 4 PLACE DE LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Ce cahier de la concertation regroupe l'ensemble des propositions formulées au cours des séances de travail. L'ensemble des propositions sera ensuite étudié et complété pour permettre aux élus de sélectionner quelques actions prioritaires qui serviront à bâtir le Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole, prévu pour être adopté par le Conseil Communautaire début 2011. Ainsi, le Plan Climat Energie Territorial assurera la continuité avec les actions déjà engagées par la collectivité et permettra de définir une stratégie de réduction et d'adaptation, en lien avec les 31 communes de l'agglomération.

Les principaux objectifs et propositions d'actions formulés par les participants pour lutter contre le changement climatique sont présentés ci-après et organisés selon les thèmes abordés. Chaque thème est introduit par un slogan proposé par les participants lors des séances de travail. Il traduit leur vision réussie du territoire à l'horizon 2050 lorsque le territoire d'Angers Loire Métropole sera devenu une référence en matière de lutte contre le changement climatique.

# Synthèse des attentes et propositions des acteurs du territoire

Les chapitres suivants sont organisés de la manière suivante :

- Thème travaillé en atelier
- Rappel des enjeux à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole
- Reprise des sous-thèmes principaux émergents des travaux en ateliers
- Description du contenu des sous-thèmes et mise en avant d'une proposition d'« action pilote ».

Il s'agit d'une proposition souvent incitatrice, d'une complexité de mise en œuvre faible ou moyenne, ne nécessitant pas forcément d'investissement financier lourds et permettant d'engager la lutte contre le dérèglement climatique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'intégralité des propositions formulées par les participants sont disponibles dans les comptes-rendus des séances de travail sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

## Produire et consommer durable

La consommation responsable est l'expression d'un consommateur averti, responsable et engagé. Son principe de base est de consommer que si cela s'avère vraiment nécessaire et de réfléchir sur les conséquences environnementales et sociales de son acte d'achat. L'adaptation de la production et du fonctionnement des entreprises semble alors inévitablement se tourner vers la mise en place d'une production plus durable visant à adopter des procédés qui respectent davantage l'environnement et qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable.

Avec près de 31,5 millions de tonnes équivalent (teq) CO<sub>2</sub>, la fabrication de biens de consommations sur le territoire

d'Angers Loire Métropole est de très loin le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, une réflexion profonde doit être notamment engagée avec les acteurs économiques du territoire pour faire évoluer cette tendance et l'inverser.

Les participants aux ateliers « Produire durable » et « Consommer durable » ont exprimé de nombreuses propositions, abordant les thèmes suivants :

- la gestion des déchets
- les achats durables
- Soutenir l'économie locale

### 1 LA GESTION DES DÉCHETS

En 2006, chaque Angevin a produit 489 kg de déchets ménagers, quantité supérieure à la moyenne nationale (360 kg/hab/an, ADEME). En France, seulement 20% des déchets subissent une valorisation matière. C'est pourquoi il est important de trier ses déchets pour une meilleure valorisation.

Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Il est donc primordial de sensibiliser la population pour réduire le volume de déchet à la source.

« L'emballage,  
on n'emballé pas »

Les acteurs du territoire ont émis le souhait d'une collectivité exemplaire en matière de gestion des déchets permettant de donner l'impulsion sur l'ensemble du territoire.

## **OBJECTIF 1 : Réduire les déchets à la source**

En matière de déchets, les actions curatives seules ne suffisent plus. Il est indispensable de les combiner aux actions préventives. Ainsi, la prévention doit être considérée comme un aspect essentiel de la gestion durable des déchets.

**PROPOSITION D'ACTION :** Mettre en place un système de pesée des poubelles et d'indexation du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il s'agirait de mettre en place une redevance incitative liée au service rendu. Le montant de ce type de redevance varie généralement soit en fonction du volume des bacs ou des sacs collectés, soit en fonction du poids des déchets. Le montant payé par l'usager est directement fonction des efforts de réduction des quantités produites. La redevance est donc incitative.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Favoriser « Bourse de troc », recycleries, ateliers de réparation
- Interdire la distribution de sacs plastiques dans tous les commerces
- Réduire les emballages des industriels
- Mettre en place une taxe pour réduire la production des déchets des industriels
- Mettre en place un observatoire des déchets avec des indicateurs clés
- Communiquer sur l'inutilité de l'emballage et promouvoir l'achat en vrac

## **OBJECTIF 2 : Informer et sensibiliser sur les déchets**

La sensibilisation des différents acteurs sur la thématique des déchets est une étape indispensable dans les efforts de réduction et de tri des déchets. L'Agglomération et les Communes membres doivent pour cela mettre à profit l'ensemble des moyens dont elles disposent pour y aboutir.

**PROPOSITION D'ACTION :** Sensibiliser à la réduction et au tri des déchets en milieu scolaire et sur les lieux de travail

Il a été évoqué lors des ateliers, la nécessité de sensibiliser les individus dès le plus jeune âge notamment en les mobilisant en milieu scolaire et dans leur quotidien en les sensibilisant sur les lieux de travail.



### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Faire de la prévention et de l'information pour les jeunes par l'intermédiaire des clubs de sports (participation de l'Office Municipal des Sports)
- Communiquer, informer plus et plus souvent sur les déchets, les comportements de consommation, les produits issus de l'agriculture biologique, le covoiturage pour les élèves du primaire au lycée
- Mettre en place des ambassadeurs « consommer durable » dispositif similaire à ce qui a été fait pour les « ambassadeurs du tri »
- Répandre l'utilisation des « stop pub » sur les boîtes aux lettres
- Sensibiliser les étudiants sur la gestion des déchets lors d'événements (concerts, tournoi sportifs...)
- Assister les grandes surfaces dans la sensibilisation aux consommateurs
- Informer la population sur la valorisation des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et des déchets organiques
- Informer sur les points d'apports volontaires des déchets
- Affecter des consignes sur les gobelets par exemple lors d'événements sportifs ou autres
- Travailler avec les organisateurs d'événement pour la gestion des déchets

### **OBJECTIF 3 : Traiter les déchets verts**

Le thème des déchets verts porte sur leurs sources, que sont l'entretien des espaces verts et la production par les particuliers, et leur mode de valorisation. Les actions proposées par les participants portent sur ces deux plans.

#### **PROPOSITION D'ACTION : Multiplier le nombre de composteurs sur l'agglomération**

**Le compostage des déchets organiques est une solution permettant de réduire les déchets. Les participants ont proposé de multiplier le nombre de composteurs collectifs et les prêts de composteurs sur l'Agglomération.**

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Choisir des espèces de végétaux permettant de produire moins de déchets et de consommer moins de produits. Par exemple dans la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou, une Charte Paysagère a été mise en place
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chez les particuliers
- Gérer écologiquement les espaces verts notamment en utilisant les animaux pour entretenir ces espaces
- Augmenter le nombre de composteurs collectifs.

### **OBJECTIF 4 : Renforcer le tri des déchets**

La collecte sélective des déchets est présente sur l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole depuis longtemps. L'Agglomération met à disposition

des sacs, des bacs ou des conteneurs conçus pour chaque type de déchets et adapté au type d'habitat. Depuis 1999, les bonnes habitudes progressent, la quantité de déchets recyclables ramassée a augmenté de 78 % sur le territoire Angevin, néanmoins, l'efficacité du tri peut encore être améliorée.

#### **PROPOSITION D'ACTION : Responsabiliser les associations au tri sélectif, aux économies d'eau et d'énergie**

**L'action proposée vise les associations où le tri des déchets reste marginal mais l'effet d'entraînement important. Il s'agit de les sensibiliser au tri et autres actions telles que la réduction des consommations d'eau et d'énergie. Les participants ont évoqués la nécessité de sensibiliser les usagers aux gestes éco-responsables et la mise en place d'écoconditionnalité au cours de l'attribution des subventions..**

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Favoriser le tri des déchets
- Sensibiliser au tri des déchets
- Réapprendre à trier
- Réaliser une campagne de communication sur les déchets de l'Agglomération
- Dans l'habitat collectif : sensibiliser les gardiens sur le tri, participation à des stages, réflexion sur le choix stratégique pour l'emplacement des conteneurs
- Réduire le nombre de collecte des déchets
- Améliorer la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et des déchets organiques
- Améliorer le ramassage pour le tri sélectif en assurant le ramassage sur les portions de rue où celui-ci n'est pas effectué
- Récompenser les « bons comportements » pour inciter au tri des déchets
- Mettre en place des consignes (par exemple les bouteilles consignés en supermarché)
- Créer des filières de recyclage et de réutilisation
- Identifier les déchets abandonnés
- Mettre à disposition des navettes pour les déchèteries
- Réaliser des collectes sélectives en porte à porte
- Réduire la fréquence de ramassage des ordures ménagères à un ramassage par semaine



## 2 ACHATS DURABLES ET COMPORTEMENT D'USAGE



Les achats durables ou achats éco-responsables font partie intégrante d'une stratégie de lutte contre le changement climatique. Ce sont à la fois des achats de produits et/ou de services plus respectueux de l'environnement et réalisés dans des conditions sociales descentes. Les achats durables intègrent les notions de choix d'achat et de comportements d'usage. Ils prennent en compte l'intégralité du cycle de vie du produit.

### OBJECTIF 1 : Informer et sensibiliser sur la consommation responsable

Pour que les acteurs du territoire soient des « consomm'acteurs », il est indispensable de les informer sur ce qu'est la consommation responsable en les sensibilisant sur les comportements, les gestes simples et les choix d'achat à adopter.

#### PROPOSITION D'ACTION : Communiquer et échanger sur les bonnes expériences, les « success story »

Il s'agit ici de mettre en place un outil de communication (site internet, base de données...) où chacun pourrait partager son expérience. Cet outil pourrait intégrer deux volets, un volet destiné au partage d'expérience pour les particuliers et un second destiné aux entreprises. Celles-ci pourraient ainsi y inscrire les actions qu'elles ont mises en place et qui ont abouti à un succès. Par ailleurs, un forum de discussion pourrait être envisagé pour qu'une réelle interaction soit présente.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la consommation durable (comme les entreprises, le milieu scolaire, les syndicats...)
- Inciter à une consommation durable par des moyens financiers et réglementaires
- Développer la responsabilité sociale, environnementale et éducative
- Informer sur l'impact des produits sans emballage qui minimisent l'utilisation de matières premières et une réduction des déchets

### OBJECTIF 2 : Favoriser l'achat de produits locaux, issus de l'agriculture biologique, équitables, faiblement carbonés...

L'objectif poursuivi ici est d'inciter l'ensemble des acteurs du territoire, habitants, associations, entreprises et collectivités à privilégier naturellement l'achat de produits locaux, issus de l'agriculture biologique, faiblement carbonés ou plus généralement respectueux de l'environnement au quotidien et dans les commandes publiques.

#### PROPOSITION D'ACTION : Créer un répertoire des magasins bios, équitables et des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) accessibles à tous.

Partant du constat qu'il faut connaître pour mieux agir, les participants suggèrent d'améliorer l'information sur les lieux vendant des produits locaux, issus de l'agriculture biologique, équitables... L'action consiste dans un premier temps à identifier l'ensemble de l'offre disponible de produits issus de l'agriculture biologique, locaux, équitables et à répertorier les AMAP présentes sur le territoire. Dans un second temps, il s'agit de mettre en place un outil accessible à tous tel qu'un site internet. Cet outil mettrait à disposition des acteurs l'ensemble de l'offre des produits grâce à un répertoire de l'ensemble des magasins.. L'utilisateur pourrait également effectuer une recherche par rapport à un lieu précis lui permettant ainsi d'obtenir la liste des magasins les plus proches et de les hiérarchisés selon leur proximité.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Travailler sur l'image du produit
- Créer un calculateur CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) local
- Améliorer et systématiser l'affichage impact carbone
- Simplifier la transparence de l'étiquetage
- Utiliser des produits issus de l'agriculture biologique par toutes les collectivités et les associations
- Substituer les liaisons froides avec des emballages et des produits manufacturés qui viennent de très loin par des liaisons chaudes avec des produits issus de l'agriculture biologique et de la Région dans les restaurants scolaires
- Mettre en place la norme éco-conception, imposer un cahier des charges aux entreprises
- Imposer des durées de vie minimum pour les produits
- Mettre en place une communication efficace (production/distribution locale ; étiquetage ; origine et labels...)
- Mettre en valeur et identifier les produits issus de fabrication locale (ce qui correspond à un rayonnement régional) avec un label de type « produit en Anjou » (en référence à « produit en Bretagne »)
- Promouvoir les produits écolabellisés reconnus
- Valoriser l'achat durable à travers la mise en place d'un système de points
- Intégrer des critères environnementaux et développement durable dans les appels d'offres

### **OBJECTIF 3 : Développer la mutualisation et le partage**

Si le choix des produits est un aspect indéniable de la consommation durable, les comportements d'achat jouent également un rôle important dans la réduction des émissions de GES. Avant tout achat, le consommateur devrait s'interroger sur la pertinence de son besoin et qu'elles peuvent être les alternatives à l'achat. Certains objets ne sont que très peu utilisés au cours de leur vie. C'est pourquoi le partage et la mutualisation d'objets doivent être développés sur le territoire.

#### **PROPOSITION D'ACTION : Favoriser le partage de matériel.**

**Au cours des ateliers, les participants ont constaté le taux d'utilisation peu élevé de certains produits achetés. Il s'agit en général de matériel d'entretien, de réparation ou de travaux tels qu'une perceuse, une échelle ou encore un taille-haie. Il a été suggéré de mettre en place le partage de matériel entre voisins et amis mais aussi dans les entreprises par le biais des Conseils Consultatifs de Quartiers (CCQ) ou des Comités d'Entreprises. Certains Comités d'Entreprises ont déjà mis en place cette démarche, une liste de matériel est mise à disposition des salariés. Il s'agirait de généraliser le prêt de matériel sur le territoire angevin.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Soutenir les réseaux de réutilisation des produits et de recyclages (par exemple ENVIE)
- Mutualiser les achats par quartiers par des groupements de commandes pour des fournitures ou d'autres produits de la vie courante
- Inciter les usagers à faire « soi-même », comme en cuisine par exemple
- Mettre en place des bourses aux objets
- Travailler avec les acteurs sociaux



## 3 SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Le maintien et la valorisation de l'économie dite « de proximité » participent sans aucun doute aux grands objectifs d'un développement durable du territoire. Au-delà même du maintien de l'emploi et de l'activité locale, elle participe à la réduction des impacts liés à l'activité du territoire sur l'environnement et le climat. En consommant des produits locaux, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies sont minimisées et d'autant plus maîtrisés du fait de la réduction des transports.

« Plus frais,  
plus près »



### OBJECTIF 1 : Soutenir la création de filières de production et de distribution locales

Les achats constituent un levier d'action non négligeable pour réduire l'impact lié à l'activité du territoire sur le climat en privilégiant les produits locaux et de saison. L'achat de ces produits n'est possible que si des filières de production et de distribution locales existent. C'est pourquoi il est primordial de soutenir le maintien et le développement de ces filières.

**PROPOSITION D'ACTION :** Faciliter la mise sur le marché de produits locaux.

**Pour faciliter l'insertion des produits locaux, les participants suggèrent d'augmenter, dans la limite des surfaces existantes, la part allouée à la vente de produits locaux. Ils évoquent également la diminution du coût de l'emplacement sur les marchés réservés aux commerçants de produits locaux.**

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Redynamiser la production et l'industrie locale (textile, électroménager...) en s'appuyant sur les réseaux de professionnels
- Conserver nos savoir-faire (par exemple le textile)
- Structurer les filières locales (comme les entreprises, l'agriculture...)
- Mettre en place des partenariats avec les producteurs locaux
- Inciter et récompenser les initiatives locales

- Créer des épiceries locales approvisionnées avec des produits locaux ou de proximité
- Promouvoir le commerce de proximité
- Favoriser l'achat de produits de saison
- Inciter les commerces et la grande distribution à choisir des produits locaux
- Aider financièrement les petits magasins, les commerces de proximité et les épiceries solidaires
- Proposer des cabas sur les marchés avec une campagne d'information/sensibilisation (agents de la mairie et bénévoles)
- Inciter et communiquer sur les marchés en week-end
- Remettre en place le système de tournée des commerçants locaux

### OBJECTIF 2 : Créer du lien entre producteurs locaux et consommateurs

L'objectif est de fédérer les acteurs du territoire. Il s'agit d'engager des rencontres entre les producteurs et les consommateurs afin que ces derniers puissent se familiariser avec les produits locaux, connaître les lieux de fabrications et de vente.

**PROPOSITION D'ACTION :** Mettre en place des cueillettes avec les écoliers.

**Lors des ateliers de concertation, il a été suggéré de mettre en place des cueillettes sur le temps scolaire permettant ainsi aux écoliers de se familiariser avec les différents lieux de production et d'apprécier ces produits dès le plus jeune âge tout en sensibilisant leurs parents.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Organiser des visites d'AMAP
- Aider à la création de nouvelles AMAP, favoriser leur implantation et communiquer sur ces structures
- Organiser un temps convivial autour d'un repas avec des producteurs locaux lors de réunions d'associations
- Favoriser la vente directe en créant une offre et en valorisant les bonnes initiatives

### **OBJECTIF 3 : Accompagner les circuits classiques de distribution**

L'achat de produits locaux se fait actuellement principalement par le biais de petits indépendants et sur les marchés. L'objectif est de favoriser l'achat de produits locaux par les consommateurs faisant leurs courses en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Il s'agit d'accompagner les distributeurs dans l'information aux consommateurs sur les produits fabriqués localement et/ou labélisés. Les circuits classiques de distribution doivent être intégrés à cette démarche de soutien de l'économie.

### **PROPOSITION D'ACTION : Sensibiliser les grandes surfaces du territoire.**

**Au cours de ces ateliers, il a été évoqué la nécessité de sensibiliser les grandes surfaces à l'approvisionnement en produits locaux et plus largement au changement climatique. Cette**

**sensibilisation des grandes surfaces angevines leur permettrait d'informer et de communiquer aisément sur les produits locaux et labélisés ainsi que les stratégies de vente à mettre œuvre.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Inciter les grandes surfaces à mettre un logo sur les produits locaux
- Réduire la taille des supermarchés et des parkings associés
- Limiter l'impact des produits achetés par la population
- Organiser et promouvoir une opération d'accompagnement sur l'éco-conception auprès d'entreprises industrielles de l'agglomération (notamment des fabricants de produits et de sous-traitants industriels)
- Agir sur les distributeurs c'est-à-dire les GMS et les autres commerçants. Organiser avec les GMS et les commerçants des campagnes d'information de proximité sur les produits d'Anjou et les labels de référence

#### **Bernard MICHEL . Maire de Saint-Martin-du-Fouilloux**

« Consommer saisonnier et local : selon moi, ce sont les deux premières propositions de bons sens qui se sont dégagées de la concertation. Et c'est à la portée de chacun d'entre nous. Il est ridicule de vouloir consommer des endives en juillet ou des fraises en décembre, venues jusqu'à chez nous en avion, avec l'impact que l'on connaît sur le bilan carbone. D'autant que c'est l'engagement des particuliers qui permettra d'atteindre l'objectif de réduction de 20% des gaz à effet de serre.

A l'échelle des petites communes

comme Saint-Martin-du-Fouilloux, 1600 habitants, c'est difficile de peser vraiment en faveur du développement durable. Compte tenu de nos budgets annuels, la marge de manœuvre est étroite : les travaux d'isolation, de chauffage par exemple, sont très lourds financièrement pour une commune comme la nôtre. Nous sommes contraints d'attendre des opérations globales, comme la réfection complète d'un équipement par exemple, ou de saisir toutes les opportunités. Récemment la commune a racheté un bâtiment industriel qui va être transformé ; nous en profitons pour équiper la toiture de panneaux photovoltaïques. »



# Transports et Déplacements

Le secteur des transports, grand consommateur d'énergie, constitue en France, la première source d'émissions de gaz à effet de serre :

- 40,6 millions de tonnes équivalent Carbone en 2003,
- 34 % des émissions de CO<sub>2</sub>,
- Soit 29 % des émissions globales de gaz à effet de serre.

Avec près de 860 000 teCO<sub>2</sub> pour le transport de personnes et 770 000 teCO<sub>2</sub> pour le transport de marchandises, ces deux postes représentent respectivement les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> postes d'émissions de Gaz à effet de serre sur le

territoire d'Angers Loire Métropole. L'optimisation des déplacements des habitants sur le territoire représente donc une priorité.

Quatre axes forts ont émergé des propositions des participants aux ateliers :

- Transports en commun
- Modes de déplacements alternatifs, doux et intermodalité
- Transports et entreprises
- Place de la voiture

**Chantal CRÉZÉ** . Membre du conseil consultatif de quartier Hauts de Saint-Aubin



« Du travail mené autour du plan climat, je retiens spontanément l'importance de l'éducation à la protection de l'environnement. Ce point, soulevé par de nombreuses personnes, me paraît être primordial pour le futur et indispensable pour la réussite de toutes les actions à venir.

A présent si l'on veut que cette démarche porte ses fruits, il faut que des propositions puissent être appliquées. Certaines le sont très

facilement comme un ticket de bus gratuit à chaque habitant de l'agglomération pour inciter à l'usage des transports en commun ; dans chaque administration, chaque entreprise, faire en sorte que les réunions se tiennent à des heures correctes pour permettre aux participants de rentrer en bus ; mettre en place un système de location de vélos fonctionnant comme à Paris...

Je pense qu'il est nécessaire de simplifier les choses au maximum pour que chacun puisse comprendre les enjeux d'un plan climat et y participer dans son quotidien. »

## 1 TRANSPORTS EN COMMUN

Le développement et l'amélioration du réseau des transports collectifs constituent incontestablement un des piliers du programme d'actions d'un Plan Climat Energie Territorial. L'agglomération angevine dispose déjà d'un certain nombre d'atouts dans ce domaine. Ce potentiel est renforcé par l'arrivée prochaine de la première ligne de tramway. Néanmoins, de nombreuses propositions ont été formulées sur l'amélioration de l'information aux usagers, l'efficacité et la fréquentation des transports collectifs.

« Bougeons mieux,  
bougeons ensemble »



## **OBJECTIF 1 : Faciliter le changement de comportement et l'utilisation des transports en commun**

Changer les modes de vie et d'utilisation des transports est une démarche relativement longue et complexe à mettre œuvre. Il faut pour cela mettre à disposition de l'utilisateur les moyens nécessaires pour utiliser aisément un mode de transport plus écologique. Le changement de comportement est effectif si l'utilisateur est satisfait par l'alternative de transport utilisé.

### **PROPOSITION D'ACTION : Améliorer l'information à destination des usagers des transports.**

L'action proposée consiste à mettre en œuvre un site internet sur lequel il est possible de calculer un itinéraire avec le temps de parcours associé à partir des points de départ et d'arrivée, à l'image de Destineo pour les Pays de la Loire. Le plan complet du réseau de transports en commun serait également visible sur le site et téléchargeable en format PDF. Sur le site, d'autres informations plus globales sur les tarifs pratiqués ou sur la circulation et les travaux en cours sur le réseau devraient également être disponibles.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Diffuser largement un guide de la mobilité
- Réaliser des enquêtes pour s'adapter aux demandes spécifiques
- Passer de l'adhésion de principe à la pratique
- Inciter les usagers à utiliser au moins une fois les transports en commun pour leur en faire découvrir les avantages. Par exemple : mettre en place des opérations ponctuelles de gratuité, sensibiliser...
- Simplifier l'information et la signalétique
- Développer le site internet de la Ville et le rendre plus lisible sur les projets en cours
- Améliorer la communication aux usagers sur les travaux, les problèmes sur les lignes, les temps d'attente, etc...
- Mettre en place des panneaux d'information ludiques dont la lecture serait aisée sur le réseau de bus
- Adapter les transports en commun pour les personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des distributeurs de tickets de bus dans les parkings relais
- Favoriser le recours aux transports en commun pour les déplacements des agents (train par exemple)
- Création de gare et utilisation du train. Par exemple : réhabiliter les gares de Saint-Barthélemy-d'Anjou et de Trélazé

- Définir un pilote d'un schéma directeur global permettant de coordonner les différents schémas existants au niveau de la Région, du Département et de l'Agglomération.

## **OBJECTIF 2 : Développer une offre tarifaire adaptée**

Pour favoriser l'utilisation des transports communs, l'offre tarifaire doit être accessible à l'ensemble des résidents et des usagers potentiels sur le territoire c'est-à-dire permettre aux personnes aux revenus modestes d'utiliser ce mode de transport. Il s'agit également d'adapter les tarifs selon les besoins des usagers.

### **PROPOSITION D'ACTION : Instaurer un politique tarifaire adaptée et incitative sur le réseau de bus.**

Les participants ont suggéré d'adapter le tarif de l'abonnement des transports en commun en fonction des publics et des activités (professionnels, commerciales, industriels, étudiants et scolaires, résidents). Il a été évoqué la mise en œuvre d'une offre tarifaire spéciale pour les événements organisés par la Ville d'Angers. Par ailleurs, l'instauration d'une politique tarifaire incitative sur le réseau de bus a été suggérée permettant de rendre l'utilisation des transports en commun moins onéreuse que l'utilisation de la voiture.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Mettre en place un titre de transport unique (tarification adaptée)
- Définir des forfaits attractifs sur le réseau
- Renforcer les tarifs spécifiques pour les jeunes, les étudiants, les chômeurs...
- Mettre en place des pass multitransports
- Mettre en place des actions de communication ponctuelle : gratuité ponctuelle des transports en commun relayée par des actions de communication dans les rues

## **OBJECTIF 3 : Optimiser le fonctionnement des réseaux**

Le fonctionnement des réseaux de transports en commun, bus et tramway doit être optimal pour favoriser le changement d'un mode de transport vers un autre et une utilisation systématique de ces modes de transport par les habitants. L'utilisateur doit pouvoir se déplacer sur le territoire sans contraintes. Le réseau doit être en cohérence avec les besoins des utilisateurs.

**PROPOSITION D'ACTION :** Adapter l'offre de transport en commun aux besoins des acteurs socio-économiques.

Au cours de la concertation, de nombreux constats ont été établis sur la desserte des zones d'activités par les transports en commun. Les horaires de ceux-ci ne concordent pas avec les horaires de travail ou de service, beaucoup d'habitants utilisent donc leur voiture personnelle pour se déplacer. Les participants proposent qu'une réflexion soit engagée sur l'adéquation entre les horaires de desserte des transports en commun et les horaires des entreprises et services.

**AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Augmenter les amplitudes de circulation des bus
- Décaler les horaires de début et de fin des écoles et des grandes administrations pour éviter les transports surchargés
- Étoffer les réseaux le week-end, en soirée et les jours fériés
- Augmenter le maillage des bus, tous les axes doivent être desservis
- Améliorer la desserte des zones industrielles, d'activités, de loisirs et des zones périphériques

- Développer les lignes de bus et de tramway structurantes de l'espace et des déplacements
- Développer des lignes transversales de minibus permettant d'éviter les temps de transports trop long dû aux changements
- Prévoir des lignes circulaires sous formes de plusieurs couronnes évitant le passage par le centre de l'Agglomération et développer les transports en commun au-delà de la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> couronne
- Réaliser des voies de circulation dédiées « busway »
- Privilégier la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway à la construction de la rocade sud
- Prolonger le tramway jusqu'à Belle-Beille
- Mettre en place des navettes pour les marchés
- Mettre en place des transports en commun dédiés aux entreprises
- Rénover le mobilier public tout particulièrement les abribus pour qu'ils soient entre autre adaptés, dimensionnés et conviviaux
- Adapter les transports en commun pour les personnes à mobilité réduite

## 2 MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX ET INTERMODALITÉ

L'utilisation des modes de déplacements doux tels que le vélo ou la marche à pied est sans aucun doute un levier d'action significatif dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si ce mode de transport est très peu polluant, il est aussi moins bruyant et donc plus agréable à utiliser.

L'intermodalité est une alternative intéressante pour les déplacements longue distance, l'utilisateur peut ainsi utiliser sa voiture jusqu'à un parking relais où il peut y déposer sa voiture et utiliser les transports en commun ou le vélo.

« Prend ton vélo, la terre aura moins chaud ! »



## **OBJECTIF 1 : Donner la priorité aux modes alternatifs par rapport aux déplacements motorisés**

L'objectif est de favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux par rapport à la voiture et aux transports en commun. Il s'agit de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les habitants ne ressentent pas le besoin d'utiliser les transports motorisés. Il s'agit de faciliter et rendre leurs déplacements plus agréables dans le cadre de trajets de courte distance.

**PROPOSITION D'ACTION :** Inciter à la mise en place de pédibus.

L'action proposée consiste à favoriser les déplacements doux pour aller à l'école pour limiter l'accès à la voiture devant les établissements scolaires, en mettant en place des zones sécurisées et en multipliant les opérations pédibus et vélobus pour familiariser les acteurs à ce mode de déplacement.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Inciter à la réduction de l'utilisation de la voiture et du nombre de voiture par foyer
- Inciter le développement des pôles commerciaux de proximité pour limiter les besoins de déplacement.
- Développer la mixité fonctionnelle, en créant des zones rassemblant emplois, services et habitats.

## **OBJECTIF 2 : Aménager des infrastructures adaptées**

Les infrastructures doivent être adaptées de manière à rendre les déplacements à vélo ou à pied plus agréables et plus faciles d'accès qu'ils ne le sont actuellement.

**PROPOSITION D'ACTION :** Augmenter, développer et sécuriser le linéaire des pistes cyclables.

Les participants de la concertation ont fait part de leur difficulté à circuler en vélo sur certaines portions de l'Agglomération. Ils proposent d'une part de sécuriser les pistes cyclables et d'autre part d'augmenter et de développer le linéaire de ces pistes permettant ainsi de couvrir l'ensemble de l'Agglomération.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Matérialiser les pistes cyclables et installer la signalisation adaptée

- Accroître les capacités de stationnement pour les vélos
- Multiplier les passages piétons
- Développer le tourisme vert
- Rendre l'ensemble des voies de circulation à sens unique accessibles aux vélos
- Mettre en valeur les équipements durables (comme les pistes cyclables...) et en créer d'autres

## **OBJECTIF 3 : Développer l'intermodalité**

Bien que les déplacements supérieurs à 20 minutes deviennent complexes à envisager en transports doux, l'utilisation de différents modes de transports combinés peut être une alternative à l'utilisation unique de la voiture.

**PROPOSITION D'ACTION :** Mettre en place un dispositif de vélos en libre-service.

Les participants ont évoqué les limites du système « vélocité » existant sur Angers consistant en un prêt de vélo à l'année pour une personne habitant ou travaillant sur Angers. L'action consiste ici à remplacer ou compléter ce dispositif par un dispositif de prêt de vélos en libre service disposés à différents lieux stratégiques de l'Agglomération. Ainsi, il serait possible pour les utilisateurs d'emprunter un vélo à un endroit et de le déposer à un autre.

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Coupler l'usage du vélo avec le bus et prévoir des garages à vélo sécurisés et bien répartis sur le territoire (par exemple dans les collèges, le centre ville...)
- Autoriser l'emport de vélos dans les trains, tramways et les bus
- Mettre à disposition des bus et des vélos à proximité des parkings relais
- Mettre en place des parkings relais reliés aux lignes de transports en communs les plus longues
- Améliorer l'intermodalité entre les différents types de transports par la création d'une plateforme intermodale sur les polarités urbaines
- Réaliser une étude sur le potentiel de valorisation de la voie fluviale
- Favoriser l'intermodalité dans le cadre privé et de l'entreprise, notamment par des aides financières et par des actions de sensibilisation

## 3 LA PLACE DE LA VOITURE

De nos jours, la voiture prend une place importante dans le quotidien de la majorité des français. En France, les déplacements en voiture représentent près de 50% des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. L'utilisation de la voiture individuelle restant indispensable pour certains déplacements, il ne s'agit pas de supprimer son usage mais bien de repenser son utilisation au sein de l'Agglomération.

« Egare la voiture et garde la planète »

### OBJECTIF 1 : Développer de nouvelles formes d'utilisation de la voiture

Repenser l'utilisation de la voiture au sein de l'Agglomération nécessite d'organiser les conditions permettant l'évolution du comportement. Outre une prise en compte de la place de la voiture dans les stratégies d'aménagement et d'urbanisme, des solutions telles que le covoiturage ou l'autopartage restent à explorer.

**PROPOSITION D'ACTION :** Etudier la possibilité de mettre en place des systèmes d'autopartage.

Les participants ont suggéré de mettre en place un accord avec les bailleurs sociaux et les loueurs pour instaurer des systèmes d'autopartage dans les immeubles. Les résidents pourraient ainsi utiliser les voitures mises à disposition en bas de leur immeuble pour réaliser des trajets de courte durée.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Inciter au covoiturage de solidarité facilitant les trajets domicile-centre commercial ou domicile-loisirs pour les personnes sans voiture
- Sensibiliser et inciter les écoles et les entreprises au covoiturage
- Multiplier les vecteurs d'information sur le covoiturage (lien avec la centrale de mobilité)
- Mettre en place une plateforme téléphonique gratuite pour le covoiturage
- Intégrer le centre ville au sein de la plate forme de covoiturage existante
- Promouvoir la location de voiture



### OBJECTIF 2 : Réduire l'emprise de la voiture

L'objectif vise à réduire l'utilisation de la voiture en la substituant par les transports en commun ou le vélo. Il s'agit notamment de réduire l'emprise de la voiture en ville.

**PROPOSITION D'ACTION :** Revoir la répartition des places de stationnement payantes et non-payantes

La contrainte de stationnement est un élément dissuasif à l'utilisation de la voiture en Ville à condition d'offrir en parallèle des solutions alternatives compétitives. Il a été proposé de revoir l'organisation du stationnement en augmentant le nombre de places payantes en ville et de places gratuites en périphérie pour inciter les personnes à laisser leur voiture en périphérie et à utiliser les transports en commun.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Sensibiliser via des plaquettes et des guides
- Revoir l'obligation faite aux constructeurs de logements sociaux de disposer d'une place de stationnement par logement
- Favoriser le stationnement résidentiel gratuit pour inciter à l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail
- Travailler sur la législation et la réglementation concernant les places de parking
- Instaurer des zones de partage, ou de rencontre, avec limitation de vitesse à 20 km/h

- Réaliser un contournement autour de la rocade Sud
- Trouver une alternative au contournement de la rocade sud
- Développer les zones 30 km/h
- Réduire la taille des voies
- Réduire les places de stationnement dans les quartiers neufs
- Développer les activités des communes périphériques pour limiter les déplacements et éviter le recours à la voiture

## 4 TRANSPORTS ET ENTREPRISES



Le transport de marchandises tout comme celui des salariés engendre des nuisances, des consommations d'hydrocarbures et des émissions de gaz à effet de serre. L'organisation territoriale du transport de marchandises représente un levier majeur pour agir contre les changements climatiques. Pour agir, il est possible d'intervenir sur la performance des équipements utilisés mais également sur l'organisation des circuits de distribution.

### OBJECTIF 1 : Adapter le parc de véhicules

L'objectif est ici d'adapter l'utilisation des véhicules selon les besoins, de réduire l'âge moyen du parc, les consommations de carburants et d'étudier la possibilité de substituer les carburants par une autre forme d'énergie moins polluante.

**PROPOSITION D'ACTION :** Inciter les entreprises, en fonction de leur taille, à avoir un pourcentage de véhicules non polluants .

Les participants ont proposé que l'Agglomération incite les entreprises à renouveler progressivement leur parc de véhicules par des véhicules moins polluants voir non polluants. Le nombre de ces véhicules est à déterminer en fonction de la taille de l'entreprise. Les collectivités ne pourront être qu'incitatrices auprès des entreprises du territoire que si elles-mêmes sont dans une démarche similaire.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Trouver une organisation mutualisée des parcs de véhicules
- Faire appel à la location au sein des collectivités et des entreprises : véhicules, entretien de batteries pour les voitures électriques...
- Adapter les moyens aux usages

- Utiliser des véhicules non polluants pour les déplacements professionnels des agents des collectivités : privilégier les vélos et chevaux municipaux.

### OBJECTIF 2 : Améliorer la mobilité en entreprise

Outre la flotte de véhicules des entreprises, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport chez les acteurs socio-économiques sont également induites par les déplacements des salariés dans le cadre de leur mission et sur la part domicile-travail. Il est donc important d'améliorer la mobilité en entreprise en optimisant l'ensemble des déplacements des salariés.

**PROPOSITION D'ACTION :** Réaliser des Plans de Déplacements Inter-entreprises.

La réalisation de Plans de Déplacements d'Entreprises s'est multipliée ces dernières années sur le territoire national. Cette démarche permet de réduire l'impact des entreprises sur l'environnement et les coûts associés, mais aussi d'améliorer les conditions de travail et de transports des salariés. De plus en plus de Plans de Déplacement Inter-entreprises se développent. Ils sont réalisés à une échelle plus globale et

permettent ainsi de mutualiser les besoins de plusieurs entreprises notamment sur une zone d'activités.

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Favoriser le télétravail
- Mettre en place un questionnaire à destination des entreprises sur leurs propositions d'actions et besoins d'infrastructures

- Sensibiliser les chefs d'entreprise et les salariés sur la mobilité
- Instaurer des chèques mobilité
- Créer des pôles de proximités comme par exemple des regroupements de bâtiments publics et/ou de partenaires
- Création d'un Plan Mobilité soutenu et efficace au sein des collectivités

#### **Mickaël RIGOURD** . Responsable qualité Adventi Informatique - Groupe Soregor



« Notre société a participé à l'approche carbone PME-PMI proposée par Angers Loire Métropole et menée par des étudiants ingénieurs de Saint-Barthélemy d'Anjou. Ce travail a confirmé ce que nous imaginions : nous devons travailler sur les déplacements domicile/travail de nos salariés et sur les achats de matériel informatique pour améliorer notre bilan carbone. Notre participation aux ateliers de travail du plan climat s'inscrivait dans la même démarche : celle d'une

entreprise citoyenne qui entend participer à la vie de la cité. Nous espérons également rencontrer d'autres représentants d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable mais j'ai été surpris de leur faible mobilisation. Il était très intéressant toutefois d'être confronté à d'autres points de vue et de pouvoir recueillir des informations concrètes, sur la mise en place d'un plan de déplacement d'entreprise par exemple. Beaucoup de choses ont été formulées au cours des ateliers. Les politiques vont pouvoir s'en emparer et faire des choix. »

#### **OBJECTIF 3 : Réduire l'impact du transport de marchandises**

L'objectif visé ici est de réduire l'impact du transport de marchandises notamment par voie routière. Cela concerne le fret entrant, intra-muros et sortant du territoire.

#### **PROPOSITION D'ACTION : Réduire les effets CO<sub>2</sub> des livraisons sur le dernier kilomètre.**

**Les émissions liées aux transports des marchandises sur le dernier kilomètre représentent environ un tiers des émissions du transport de marchandises. Pour réduire ces effets, les participants à la concertation ont proposé de créer une plateforme de stockage et de manutention où l'ensemble des marchandises transiterait avant d'être distribué sur les derniers kilomètres en mode de déplacement propre, en utilisant par exemple le tramway comme à Dresde ou Amsterdam.**

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Rationnaliser les transports et la logistique
- Privilégier les transports fluviaux et ferroviaires aux transports aériens pour les acheminements de marchandises
- Organiser la desserte des marchandises aux entreprises et commerces
- Créer et multiplier les plates formes de distribution notamment à proximité des axes de circulation
- Mutualiser les transports de marchandises pour une zone d'activité ou par type de métier
- Mutualiser les gestionnaires d'achat pour une zone d'activité ou par type de métier
- Créer un label « aggro transporté »
- Diminuer les importations et les exportations
- Augmenter la capacité des camions et favoriser le transport par rail

# Maîtriser ses besoins énergétiques

La maîtrise des besoins énergétiques est un enjeu clé pour les collectivités ; les entreprises et les particuliers dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des sources d'énergies fossiles. L'accès à l'énergie est au cœur du fonctionnement de nos économies développées. Dans un contexte de tension croissante sur l'accès aux ressources en hydrocarbures, elle représente un enjeu stratégique pour assurer la continuité des activités et l'attractivité du territoire. D'un point de vue législatif, le projet de loi d'orientation sur l'énergie, loi POPE de 2005, propose de réduire de 2 % par an d'ici 2015 et de 2,5 % d'ici 2030 l'intensité énergétique française, c'est-à-dire le rapport entre consommation d'énergie et croissance économique. Les secteurs résidentiel et tertiaire font quant à eux l'objet d'un programme national d'amélioration de leur performance énergétique au travers du Plan Bâtiment mis en œuvre par le Grenelle.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, les consommations cumulées d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire sont à l'origine de 614 000 teCO<sub>2</sub>

en 2007. Il s'agit du 4<sup>ème</sup> poste d'émissions du territoire. Ces émissions sont à 84 % dues à la combustion d'énergies fossiles pour les besoins du chauffage et 16 % pour les usages de l'électricité.

Ainsi, dans leur façon d'exploiter les bâtiments, les habitants et acteurs du territoire possèdent un large champ de manœuvre pour réduire leur consommation énergétique et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des ateliers, les participants ont exprimé des propositions d'actions centrées sur les thèmes suivants :

- Sensibilisation et économies d'énergies
- Actions sur le bâti : connaissance, rénovation et construction
- Energies renouvelables

## 1 | SENSIBILISATION ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

La réduction des consommations d'énergie sur le territoire doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche globale et devenir l'objectif prioritaire. Elle comprend la mise en œuvre d'actions sur l'amélioration de la qualité du bâtiment, mais aussi sur la promotion d'équipements plus performants et sur l'adhésion à des comportements plus sobres en énergie.

« Un petit pas pour chacun, un grand pas pour la planète »



### **OBJECTIF 1 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les questions énergétiques**

La sensibilisation des acteurs est une étape importante pour réaliser des économies d'énergies et plus globalement pour s'adapter aux changements à venir que sont le réchauffement constaté et la difficulté d'accès aux hydrocarbures.

**PROPOSITION D'ACTION :** Former des personnes « relais énergie » dans toutes les entreprises travaillant sur le territoire de l'Agglomération.

Il a été évoqué au cours des ateliers, la nécessité de former une personne relais dans chaque entreprise pour suivre et réduire les consommations d'énergie et sensibiliser l'ensemble des salariés aux enjeux énergétiques. Le recours à des interventions régulières de spécialistes énergie-climat est proposé, par exemple dans le cadre de journées de formation proposées en partenariat entre Angers Loire Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il a également été suggéré la mutualisation de ces référents pour les plus petites entreprises.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Mettre en cohérence les différents discours notamment des collectivités, des institutions et des acteurs socio-économiques)
- Sensibiliser les acteurs sur l'ensemble du territoire, dans les lieux scolaires, les entreprises et les lieux publics
- Mettre en place des affiches dans les bâtiments publics en changeant le thème abordé régulièrement
- Sensibiliser sur les gains financiers potentiels et pas uniquement sur les réductions d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre
- Éduquer les plus jeunes et les moins jeunes au travers d'activités ludiques en milieu scolaire
- Adapter les discours en fonction des publics
- Organiser une opération de bilan « énergie/ carbone » auprès des entreprises de l'Agglomération
- Inciter financièrement les entreprises et les communes membres d'Angers Loire Métropole à réaliser à minima un pré-diagnostic énergie suivi d'un plan d'actions visant à réduire de 20 % leurs consommations d'énergie d'ici 2012
- Réaliser un kit d'information à destination des salariés dans les entreprises
- Mettre en place des visites de sites exemplaires pour les entreprises
- Vulgariser les informations

**Philippe LOHÉZIC** . *Responsable du pôle développement durable, Chambre de Commerce et d'Industrie*



« Les débats menés pour l'élaboration du plan climat ont été d'une grande richesse, grâce notamment à la présence à la fois de représentants d'entreprises, d'associations, de particuliers... Manquait juste à mon sens le point de vue des représentants des organes professionnels.

Il en ressort globalement beaucoup de bonnes idées qui devront être formalisées dans un plan d'actions. Je pense par exemple à l'éco-conception, qui permettra de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie d'un produit pour mieux maîtriser son impact ; ou à la

nécessaire formation des différents acteurs sur la question du carbone.

Il faudrait aussi je crois un organe de concertation. Beaucoup d'initiatives sont prises dans le domaine du développement durable, mais c'est souvent compliqué pour les entreprises de repérer le bon interlocuteur.

Pour mobiliser davantage le milieu économique, on pourrait aussi imaginer une « éco-conditionnalité » qui, dans le cas de commandes publiques, favoriserait les entreprises ayant une démarche exemplaire en matière de rejets de carbone par exemple. Une telle mesure aurait un impact très fort. »

### OBJECTIF 2 : Réduire les consommations énergétiques sur le territoire

Diminuer les consommations énergétiques sur le territoire, c'est diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais c'est aussi réduire la vulnérabilité économique du territoire en améliorant sa sécurité énergétique. Il s'agit de mener des actions pour atteindre la sobriété et l'efficacité énergétique en supprimant les gaspillages, les besoins superflus et en réduisant les consommations.

**PROPOSITION D'ACTION :** Définir un outil d'évaluation énergétique.

Les participants aux ateliers ont proposé de mettre en place un outil d'évaluation énergétique destiné à l'ensemble des acteurs du territoire. Il permettrait de mettre en relief les consommations

énergétiques et de faire prendre conscience des gaspillages potentiels et des réductions envisageables.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Réduire les consommations des bâtiments publics
- Traiter la réduction des consommations comme une priorité et substituer les énergies actuelles par des énergies renouvelables.
- Inciter les particuliers à la réduction des consommations, à la maîtrise de l'énergie
- Eteindre l'éclairage des vitrines la nuit
- Réaliser une communication efficace à partir des données fournies par l'outil de suivi



Le développement des énergies renouvelables est pour les territoires un enjeu à la fois économique et écologique. En effet, le recours à ce type d'énergie, après la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande énergétique et de la performance des bâtiments, permet d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et d'autre part de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Le recours aux énergies renouvelables contribue ainsi à renforcer l'autonomie énergétique et doit trouver sa place dans les stratégies locales de développement.

### **OBJECTIF 1 : Quantifier et localiser le potentiel « Energies Renouvelables » sur le territoire**

Le choix des énergies renouvelables à mettre en œuvre dépend du potentiel disponible et de l'efficacité des solutions techniques envisagées : solaire thermique, photovoltaïque, éolien, géothermie, biomasse... C'est pourquoi, il est important d'identifier les alternatives existantes et d'évaluer leur potentiel de mise œuvre.

**PROPOSITION D'ACTION :** Recenser les espaces verts, les terrains pour cultiver la biomasse et classer les types de biomasse.

Il s'agit d'identifier l'ensemble des terrains agricoles et des forêts du territoire sur lesquelles il serait possible de récupérer de la biomasse. Des études des filières d'approvisionnement et de caractérisation de la demande permettraient de hiérarchiser les potentiels les plus intéressants.

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Réaliser un inventaire des toitures disponibles et orientées sud pour l'installation de panneaux solaires
- Faire une étude pour évaluer le potentiel hydroélectrique de la Maine
- Dresser un inventaire complet des besoins existants
- Revoir la définition des « terrains agricoles » pour mieux définir leur potentiel : jachère, terrain cultivé, terrain non cultivable...
- Dresser un inventaire complet du potentiel existant

### **OBJECTIF 2 : Encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire**

L'objectif visé est de développer le recours aux énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment de familiariser l'ensemble des acteurs locaux à ce type d'énergie pour les encourager à substituer leurs consommations actuelles.

**PROPOSITION D'ACTION :** Inciter les particuliers à recourir aux énergies renouvelables.

Les participants ont évoqué les prix onéreux des dispositifs permettant d'utiliser les énergies renouvelables. Il a été suggéré de faire connaître les dispositifs financiers existants permettant l'accès aux énergies renouvelables et d'informer sur les entreprises locales en capacité d'installer des équipements. La communication sur les avantages et les gains environnementaux associés devrait également être organisée.

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Sensibiliser via des plaquettes et des guides
- Inciter les communes à organiser des actions sur leur territoire en s'appuyant sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- Favoriser l'émergence d'un pôle de compétitivité dans le domaine au niveau d'Angers Loire Métropole
- Imposer le recours aux énergies renouvelables dans les nouvelles Zones Industrielles (ZI) / Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

- Faire des mairies, des « points relais » en mettant à disposition les contacts des partenaires sur ces thèmes.
- Créer des référents énergies au sein des structures locales comme les collectivités, les clubs d'industriels, les bailleurs sociaux, les CCQ...) pour favoriser l'échange et la communication
- Instaurer des réunions d'information sur l'utilisation et la mise en œuvre des énergies renouvelables dans les entreprises

### **OBJECTIF 3 : Etre exemplaire et agir sur le territoire**

La collectivité doit montrer l'exemple et ainsi mettre en œuvre un plan d'actions abordant les différents aspects de la thématique énergétique. Par ailleurs, elle doit non seulement agir sur son patrimoine mais également impulser la démarche sur le territoire en accompagnement et en créant des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux.

**PROPOSITION D'ACTION :** Accompagner les communes dans leur prise de décision en matière d'énergie.

**Il s'agit d'aider les communes en mettant à leur disposition de l'expertise et/ou des moyens pour agir. Les participants ont notamment évoqué un dispositif d'animation en mettant en place des rencontres portant sur les enjeux énergie-climat et en organisant des visites de site. Il a également été suggéré de centraliser l'information pour les communes sur les actions de la Région, du Syndicat d'Energie ; sur le cadre réglementaire national, l'action locale...**

#### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Inciter les communes à être exemplaires
- Aider les communes à trouver les financements en se tournant vers des fonds privés
- Dissocier les actions à engager par type de commune (petites, moyennes, grandes)
- Dissocier les actions sur les équipements neufs et déjà existants
- Intégrer des énergies renouvelables sur tout nouvel équipement
- Utiliser des énergies renouvelables dans tous les bâtiments publics, collectifs ou privés
- Développer le bois-énergie
- Intégrer au budget des collectivités, les investissements et les économies liées aux énergies renouvelables

## **3 ACTION SUR LE BÂTI : CONNAISSANCE, RÉNOVATION ET CONSTRUCTION**

Le secteur du bâtiment représente plus de 40 % des consommations énergétiques nationales et près de 25 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Compte tenu de l'augmentation du parc de bâtiment, la réduction par 4 des émissions nationales de CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment d'ici 2050 se traduit par une division par six des émissions induites par m<sup>2</sup> de bâtiment.

Une réduction des consommations d'énergies passe non seulement par une modification des comportements mais aussi par une amélioration des performances énergétiques du bâti. Ainsi, il s'agit aussi bien pour la rénovation du bâti que pour les constructions neuves d'étudier notamment les déperditions de chaleur, les substitutions d'énergie envisageables ainsi que les matériaux les plus adaptés et à faible teneur en carbone.

« Faire du neuf avec du vieux »



## **OBJECTIF 1 : Améliorer la connaissance de l'existant pour les bâtiments publics**

L'amélioration de la connaissance des performances du bâti existant est la première étape à entreprendre avant d'engager des fonds dans des programmes de réhabilitation. Il s'agit d'optimiser les besoins d'intervention de la collectivité et des acteurs du territoire pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources disponibles (financières, humaines et techniques).

**PROPOSITION D'ACTION :** Développer un outil de suivi de l'ensemble du bâti des collectivités.

**Cet outil permet de recenser les bâtiments publics. Il s'agit d'y associer des informations sur les matériaux de constructions, les consommations d'énergie, des références sur des bâtiments similaires ainsi que les exigences nationales permettant de pouvoir réaliser un suivi régulier et par anticipation sur les projets neufs et de réhabilitation.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Séparer les typologies de bâtiments pour les hiérarchiser, définir pour chaque bâtiment sa performance et les actions à réaliser
- Dématérialiser l'information et la rendre accessible en permanence
- Analyser les outils existants au préalable avant d'en créer de nouveau pour suivre les consommations d'énergie
- Adopter une approche globale sur les besoins énergétiques : identifier les consommations et les besoins pour chacune des communes membres et pour l'ensemble de l'agglomération
- Partager le plus possible l'état des lieux avec les différents partenaires
- Intégrer le dispositif dans les schémas actuels (SCOT, PLU, réglementation)
- Faire une localisation des activités de proximité (fournisseurs, artisans ...)
- Positionner les services pour être proches des bassins de vie
- Développer les partenariats : Chambres consulaires, syndicats professionnels
- Identifier les acteurs du territoire et créer un collège d'experts avec un référent Angers Loire Métropole et des référents locaux pour suivre la mise en place des actions
- Rédiger une charte pour expliquer les règles du jeu et harmoniser les pratiques au sein de l'Agglomération, sur la base de référentiels définis et harmonisés
- Bâtir un plan de formation

- Bâtir et formaliser l'accès aux prestataires internes mais surtout externes
- Utiliser les nouveaux modes de financement d'Angers Loire Métropole pour favoriser les communes vertueuses qui suivront le Plan Climat Energie Territorial
- Favoriser l'échange et la communication entre les maîtres d'ouvrages et les professionnels...

## **OBJECTIF 2 : Améliorer les performances énergétiques du bâti existant**

En accompagnement des actions menées pour réduire les consommations d'énergie du territoire, il est essentiel de se focaliser sur l'enjeu représenté par le patrimoine existant. L'accompagnement de l'ensemble des acteurs locaux dans une stratégie d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**PROPOSITION D'ACTION :** Aider les habitants à disposer de Diagnostics de Performance Énergétique de qualité.

**Pour envisager une réhabilitation efficace en matière de performance énergétique, les habitants doivent pouvoir s'appuyer sur des diagnostics de performance énergétique, rendus obligatoires par la réglementation, de qualité et, surtout, correctement exploités. Il a été souligné que les communes n'étaient pas en mesure actuellement d'établir une liste de partenaires clés. Toutefois, il a été évoqué un accompagnement personnalisé des citoyens dans leurs démarches de rénovation du bâti existant.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Isoler l'enveloppe des bâtiments neufs et existants
- Mettre en œuvre de la Réglementation Thermique des bâtiments 2012 dès maintenant dans la construction neuve
- Réaliser des diagnostics et un accompagnement personnalisé des citoyens dans leurs démarches de rénovation du bâti existant
- Structurer des programmes de rénovations et d'amélioration de l'existant notamment avec des objectifs, des incitations...)
- Informer les habitants sur l'état du patrimoine
- Aider les bailleurs sociaux dans la maîtrise des consommations d'énergie
- Réaliser de petits investissements tels que l'isolation des combles.
- Mettre en place une programmation de rénovation pour les bâtiments publics

### OBJECTIF 3 : Construire des bâtiments neufs à faible émission

Actuellement, la Réglementation Thermique (RT) 2005 oblige une amélioration de 15% des performances énergétiques dans les constructions neuves et une consommation énergétique comprise entre 80 à 250 kWh/m<sup>3</sup>. La loi Grenelle (août 2009), suivant la RT2012, impose une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m<sup>3</sup> dans les constructions neuves de bâtiments publics et de bâtiments tertiaires ainsi que dans les logements construits dans le cadre du Plan National de rénovation urbaine à partir de 2011. Cette disposition sera applicable à l'ensemble des constructions neuves à partir de la fin 2012. Par ailleurs, à partir de la fin 2020, toutes les constructions neuves devront être à énergie positive (produisant autant d'énergie qu'elles en consomment). Ce seuil de 50 kWh/m<sup>3</sup> sera adapté en fonction des caractéristiques du territoire.

**PROPOSITION D'ACTION :** Utiliser des subventions ciblées.

**Les participants ont souligné que les incitations financières devaient surtout servir de déclencheur pour faciliter le passage à l'acte et permettre l'engagement de travaux. Les Communes pourraient également être mobilisées pour accompagner le déploiement du dispositif sur leur territoire.**

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Être une collectivité exemplaire dans ses réalisations
- Inclure des objectifs de performance complémentaires au Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Mettre à disposition des petites communes des supports d'information ou des structures type Espace Info Energie (EIE)
- Inciter au groupement de commande pour négocier des prix attractifs et sélectionner des artisans agréés
- Sensibiliser et informer sur les comportements à adopter comme l'ajustement des températures de consigne, la gestion de la régulation...
- Bonifier le prix du foncier.
- Créer des règlements de lotissements ou ZAC adaptés

### OBJECTIF 4 : Harmoniser la réglementation locale en matière d'aménagement et d'urbanisme

L'objectif visé ici est l'harmonisation de l'ensemble des réglementations sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Il s'agit par exemple que les communes élaborent en partenariat leur Plan Local d'Urbanisme en y intégrant des contraintes sur l'architecture, la construction des bâtiments qui facilitent le recours à certaines solutions constructives, de rénovation ou d'approvisionnement en énergies.

**Dominique ZERNA** . *Conseillère municipale, Saint-Barthélemy d'Anjou*



« Dans le cadre de la concertation j'ai particulièrement travaillé sur les déplacements, les énergies, la consommation et l'éducation, en associant à la réflexion le conseil consultatif de quartier de la Gemmetrie de Saint-Barthélemy d'Anjou. J'ai apprécié la qualité des échanges, notamment avec les acteurs socio-professionnels et la confrontation d'expériences avec les représentants d'autres communes, bien que peu nombreux. L'exemple de Mûrs-Erigné notamment était intéressant pour

nous informer sur certaines de ses initiatives, concernant l'énergie solaire notamment. Nous avons évoqué les pistes cyclables, l'adaptation du réseau de bus, les groupements de commandes entre les communes du territoire, la création de locaux sécurisés pour favoriser les déplacements à vélo... En fait, beaucoup de choses qui seraient faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses et significatives. Le plan climat, c'est pour moi un projet humanitaire qui dépasse tous les clivages politiques ou idéologiques. »

**PROPOSITION D'ACTION :** Faciliter l'isolation par l'extérieur.

Actuellement, l'isolation de bâtiments par l'extérieur peut parfois être contrainte par la réglementation locale. Les participants ont proposés que des évolutions soient intégrées aux documents d'urbanisme pour en faciliter la mise en œuvre.

**AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Favoriser l'architecture bioclimatique
- Prendre en compte les contraintes de l'architecture

bioclimatique et des rayonnements solaires en instaurant par exemple le « droit au soleil » pour éviter que la construction de nouveaux immeubles ne vienne affecter l'intensité solaire des constructions bioclimatiques ou de capteurs solaires

- S'appuyer sur certains aspects réglementaires comme le classement des réseaux de chaleur.
- Mutualiser la connaissance pour l'octroi d'aides financières et les documents de connaissance (cela passe par la traduction des documents en anglais, le recensement des bonnes pratiques...).

## Informé, sensibiliser, éduquer, former sur le dérèglement climatique

Accompagner la modification des comportements individuels et aider chacun dans sa sphère privée à identifier quelle est la portée de ses gestes au quotidien et de ses achats sont des enjeux majeurs et nécessaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle d'actes dans la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats... et se prolonge par des effets des comportements personnels au travail. Dans ce sens, le Plan Climat National voté en 2004 et actualisé en 2006, se propose de susciter l'adhésion de tous en sensibilisant et en informant mieux tous les acteurs de la société. Le

choix méthodologique utilisé dans la réalisation du Bilan Carbone® d'Angers Loire Métropole met en évidence l'impact des émissions réalisées, en dehors du territoire angevin, pour répondre aux besoins des acteurs locaux.

Trois axes forts ont émergé des propositions des participants aux ateliers :

- Sensibilisation en milieu scolaire
- Outils à mettre en œuvre
- Education et responsabilisation de tous les publics

**Cyrille BADER** . *Direction environnement - cadre de vie, Ville d'Angers*



« Le point fort de la démarche plan climat, c'est à mon sens d'avoir réussi à impliquer tout le territoire d'Angers Loire Métropole. La collectivité à elle seule ne peut pas faire bouger les choses. L'implication de tous les acteurs est essentielle et sur ce plan là, c'est une réussite.

J'ai été par ailleurs surpris par les résultats du bilan carbone du territoire. On pense généralement que les transports et l'habitat sont les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub>, or on a découvert grâce à cette étude que la

consommation des ménages pèse encore plus lourd. C'est la preuve qu'il faut bien agir sur tous les leviers pour faire bouger les choses, et que les particuliers ont aussi un rôle essentiel à jouer. Dans l'avenir, il faut continuer à travailler de cette manière : pour mener les projets à bien, la politique publique va devoir être encore plus transversale.

Angers Loire Métropole a réussi à mobiliser autour de cet enjeu essentiel qu'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À présent, il faut transformer l'essai. »

# 1 SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'éducation et la sensibilisation doivent être prises en charge dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Il s'agit de créer les conditions pour que les notions d'écologie et de développement durable deviennent des connaissances intégrées et ne soient pas perçues comme des contraintes.

« L'école logique, c'est l'écologie »



## OBJECTIF 1 : Mettre en place un cursus scolaire adapté

La mobilisation dès le plus jeune âge est indispensable pour adopter les bonnes pratiques. En accompagnement des programmes scolaires, il est essentiel de s'assurer que le personnel d'enseignement intègre pleinement les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique et perçoive la portée du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole. Ce champ ne pourrait être investi qu'au travers d'une relation partenariale entre Angers Loire Métropole et le corps enseignant.

**PROPOSITION D'ACTION :** Développer les compétences et former les professeurs sur le développement durable et sur l'écologie.

Les participants ont exprimé leur souhait d'intégrer et d'enseigner le développement durable, l'environnement et l'écologie dès le plus jeune âge en milieu scolaire. Cependant, ils ont noté un manque de formation des enseignants dans ce domaine. Ainsi, ils préconisent de mettre en place une formation des professeurs pour développer leurs compétences sur le développement durable et l'écologie sur la base des orientations territoriales retenues dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Mettre en place des contenus de programme cohérents sur l'ensemble du cursus scolaire
- Créer un outil pédagogique universel
- Créer un engagement entre les lycées et Angers Loire Métropole en échange d'une aide financière
- Organiser des réunions de sensibilisation par Angers Loire Métropole à destination des enseignants pour expliquer le Plan Climat Energie Territorial
- Mettre en place une matière « développement durable » sur l'ensemble du cursus

## OBJECTIF 2 : Inciter et valoriser les démarches en milieu scolaire

L'objectif visé ici est d'inciter les établissements scolaires à réaliser des actions, à mettre en œuvre des démarches pertinentes en faveur du développement durable permettant aux jeunes d'évoluer dans un environnement en cohérence avec l'enseignement suivi.

**PROPOSITION D'ACTION :** Etablir des diagnostics de tous les établissements et réaliser des Bilans Carbone® pour connaître les postes émetteurs.

Les participants à la concertation ont suggéré que l'ensemble des établissements scolaires réalisent leur Bilan Carbone® pour les aider à mettre en œuvre un programme d'actions et ainsi familiariser et sensibiliser les personnes fréquentant les établissements au développement durable et aux enjeux climatiques et énergétiques.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Afficher et valoriser les démarches et les actions réalisées par les établissements (par exemple au niveau des achats, des déchets, de la restauration scolaire, des transports...)
- Créer une page Facebook pour chaque lycée pour mettre en avant les idées, les actions mises en place et permettre des rassemblements régionaux (possibilité de partage, d'échange d'expérience, mise en compétition...)
- Angers Loire Métropole doit mobiliser les établissements

## 2 EDUQUER ET RESPONSABILISER TOUS LES PUBLICS



« L'écologie en entreprise ne connaît pas la crise »

Le succès du développement durable et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre reposent sur l'implication et la mobilisation de tous. Bien que la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique ait fortement évolué ces dernières années, la sensibilisation reste l'un des principaux objectifs d'une démarche de Plan Climat Energie Territorial.

### OBJECTIF 1 : Sensibiliser en entreprise

Bien que l'Agglomération n'ait pas vocation à intervenir directement dans le fonctionnement des entreprises, elle peut néanmoins inciter celles-ci à mettre œuvre des dispositifs et à s'engager dans des démarches à travers les politiques publiques qu'elle met en place, notamment dans le cadre de ses compétences portant sur le développement économique du territoire.

**PROPOSITION D'ACTION :** Créer une mallette « sensibilisation » avec un ambassadeur énergie.

La collectivité peut apporter son expertise et son soutien aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche de développement durable en montant des partenariats avec les chambres consulaires, les syndicats et les fédérations professionnelles. Les participants ont proposé de mettre en place un ambassadeur énergie formé au préalable sur les questions énergie/climat et possédant une mallette « sensibilisation ». Cet ambassadeur serait chargé d'informer et d'accompagner les acteurs économiques dans les premières étapes d'engagement.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Faire le bilan des outils déjà existants de manière à mieux communiquer et mutualiser l'information
- Mettre en place des outils facilitant aisément le partage d'expérience
- Organiser des réunions d'information adaptées à la taille des entreprises, au secteur d'activité et aux problématiques des entreprises
- Définir une offre de formation cohérente construite avec les différents partenaires
- Créer un « label » pour les entreprises qui

obtiennent des résultats et mise en valeur de ce « label »

- Mobiliser le maximum d'acteurs au cours de moments forts par exemple par la biais d'actions en entreprises...

### OBJECTIF 2 : Etre au plus près des différents acteurs au quotidien

L'objectif est de pouvoir répondre rapidement aux différentes interrogations des acteurs et de faciliter la prise de contact entre les différents acteurs du territoire.

**PROPOSITION D'ACTION :** Création d'un conseil de l'environnement sur tout le territoire avec des antennes locales.

Il s'agit ici de mettre à disposition des habitants les informations et les documents nécessaires pour répondre aux interrogations diverses. Ce conseil de l'environnement décliné en antennes locales permet d'assurer une diffusion de proximité.

#### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Faire expérimenter et faire vivre la démarche, être tenace
- Valoriser les bonnes pratiques et communiquer sur celles-ci
- Aller vers les usagers en réalisant des opérations au pied de l'immeuble, des actions de proximité....
- Organiser un échange de pratique entre usagers, « faire bouger » chaque usager
- Sensibiliser lors d'événements festifs à destination des jeunes de manière ludique
- Utiliser les écrans existants au niveau des

transports en commun pour diffuser de l'information

- Moduler les taxes en fonction des gestes réalisés en faveur du développement durable
- Inciter les familles à un comportement responsable
- Créer des ambassadeurs du climat qui vont dans les quartiers les entreprises, les clubs... et qui seraient des agents d'Angers Loire Métropole
- Mettre à disposition des communes une banque de données territoriales sur les actions menées par chacune des communes

- Mettre à disposition des communes un dispositif d'animation porté par Angers Loire Métropole couvrant l'ensemble des thématiques du changement climatique
- Apporter une assistance technique aux Communes comme par exemple l'aide à la décision, les supports de communication à utiliser en local et en cohérence avec la politique de l'Agglomération...

## 3 LES OUTILS DE COMMUNICATION

Pour sensibiliser, informer et toucher l'ensemble des acteurs du territoire, des outils adaptés au contexte local sont à mettre en œuvre. L'efficacité de ces outils diffère selon le public visé et la nature de l'information à faire passer.

« L'union fait la force »



### OBJECTIF 1 : Stimuler la créativité sur le changement climatique

La communication sur les enjeux stratégiques liés au changement climatique doit accompagner la prise de conscience progressive par l'opinion publique de l'importance d'agir. Faire preuve de créativité est un moyen de stimuler l'imagination du territoire et de susciter l'émergence d'idées nouvelles. Elle permet également de gagner la curiosité des plus novices et de rendre ludique le passage à l'acte.

**PROPOSITION D'ACTION :** Accroche Cœurs spécial Développement durable sur le thème de l'environnement.

**Le festival Accroche Cœurs est une excellente occasion pour combiner culture et environnement. Les participants ont proposé de réaliser une édition dédiée au développement durable et d'y présenter, par exemple, des maquettes sur les nouvelles techniques existantes en matière d'énergie.**

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Plus d'événementiels et d'affichage sur des lieux stratégiques
- Mettre en place des actions de communication et d'animation dans la rue
- Création d'ateliers de sensibilisation sur les écosystèmes (Maison de l'environnement)
- Tenir des conférences publiques et régulières par des scientifiques avec projections de films

### OBJECTIF 2 : Mobiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

En 2010, la France compte plus de 61 millions de téléphones portables et plus de 20 millions d'abonnés au réseau internet. Ces nouvelles technologies sont incontestablement des outils de communication importants permettant de toucher une grande partie de la population.

**PROPOSITION D'ACTION :** Diffusion d'informations via les téléphones portables.

Les participants ont évoqué l'envoi de messages par le biais des téléphones portables. Ces messages informeraient sur les événements à venir dans l'Agglomération en lien avec le développement durable, des informations générales sur l'actualité nationale et pourraient également diffuser des exemples de « bonnes pratiques » au quotidien.

**AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Faire un « freeze »<sup>2</sup> pour attirer l'attention sur un thème particulier dans tous les lieux communautaires
- Sensibiliser par internet, utiliser les nouvelles technologies (TV, internet...)
- Créer un site Internet unique accessible à tous
  - Tourné vers l'écologie et le Développement Durable
  - Organisé avec des onglets selon les publics
  - Mise en place d'un forum, d'une newsletter, d'espace ludique pour le jeune public...
  - Lien vers une base de données sur des activités liées à l'écologie et menées par Angers Loire Métropole

**Pierrick SALIOU** . *Association pour le Développement Durable Loire Trélazé (Addult)*



« Pour Addult, l'élaboration d'un plan climat ne peut être que citoyenne et la concertation qui vient d'être menée le prouve. Nous sommes quatre membres de notre association à avoir participé aux différents ateliers et nous souhaitons transmettre les informations que nous avons reçues aux habitants de Trélazé. A présent Addult attend deux choses de la part des élus d'Angers Loire Métropole. Nous aimerions la mise en exergue d'un ou deux grands axes de

travail à partir des 500 propositions recensées au cours des ateliers ; ainsi qu'un plan d'actions, avec des échéances, que tous les élus des 31 communes du territoire puissent s'approprier, et partager avec les habitants.

L'élaboration du plan climat démontre que l'on peut regarder l'avenir de manière positive. Nous allons vers quelque chose de nouveau, porteur d'espoir. N'oublions pas que le développement durable concerne notre vie quotidienne et peut nous apporter plus de bien être. »

<sup>2</sup> Opération volontaire de mobilisation publique et collective généralement organisée via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

# Agriculture et sylviculture durables

La composante agricole et sylvicole du territoire d'Angers Loire Métropole est un atout local qu'il convient de préserver et de valoriser. Avec près de 1 000 exploitations réparties sur 650 000 hectares les enjeux portent sur la limitation de l'étalement urbain, l'équilibrage des relations ville/campagne, la préservation de la qualité de l'eau, des sols et du cadre de vie. En réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic, la valorisation du tissu économique local, par exemple par la mise en place de circuits courts de production, représente un axe fort pour « ancrer » les activités sur le territoire et assurer son attractivité.

L'agriculture représente 9 % des émissions du territoire

soit 280 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> en 2007 sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Deux axes forts ont émergé des propositions des participants aux ateliers :

- Appui aux dispositifs existants et développement des ressources locales
- Innovation pour une production durable et préservation du territoire

## 1 APPUI AUX DISPOSITIFS EXISTANTS ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES LOCALES

Produire et consommer durable impliquent non seulement la prise en compte de critères dans l'achat des produits (matières premières ou finies) mais aussi une production la plus locale possible pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Il s'agit donc de développer les ressources disponibles sur le territoire, soutenir les structures locales et les dispositifs existants pour développer l'offre sur l'Agglomération.

« Encore 1 pas dans le territoire »



### OBJECTIF 1 : Accompagner les exploitants

La commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique implique qu'une offre conséquente soit disponible sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les exploitants aussi bien de structures existantes que ceux en création pour leur permettre d'acquérir des compétences, de pouvoir développer leurs savoir-faire dans ce domaine et de mieux cerner le marché local.

**PROPOSITION D'ACTION :** Accompagner la conversion / transition à la culture biologique des structures agricoles existantes.

Les participants à la concertation ont évoqué la difficulté pour les exploitants de se convertir à l'agriculture biologique par manque d'information sur les méthodes d'exploitations et les pratiques à mettre en œuvre. Par ailleurs, ils évoquent

la nécessité de caractériser et de structurer le potentiel de commercialisation auprès de tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, administrations, particuliers... La création de conditions commerciales stables est indispensable pour développer les activités.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Mettre en avant l'exemplarité de la collectivité en illustrant l'intérêt de ces productions, former les cuisiniers à l'achat et à l'utilisation de ces produits
- Mettre en œuvre une politique de préemption portée par les 31 communes par le biais de conditionnalités d'installation et d'utilisation de baux environnementaux et de labels
- Réaliser une étude des débouchés potentiels et des besoins en produits locaux issus de l'agriculture biologiques telle que la restauration collective

- Structurer la filière de production et de transformation de l'agriculture biologique
- Sensibiliser les consommateurs aux circuits courts, à la production locale et à l'agriculture biologique
- Développer de nouveaux moyens de distribution au plus près des consommateurs (par exemple dans les gares, les lieux de travail, les mairies...)
- Agir par la création et la pérennisation de moyens de transformations locaux
- Permettre aux petites structures agricoles d'accéder à l'achat de surfaces agricoles (structures plus adaptées aux circuits courts)
- Inventer de nouvelles formes de partenariats périurbains
- Etudier les possibilités d'approvisionnement local de la restauration collective par l'Organisation Commune des Marchés
- Relancer les marchés locaux sur Angers Loire Métropole
- Développer les circuits courts sur le territoire avec une information lisible : fixer des objectifs de résultat à atteindre pour la Haute Valeur Environnementale et l'étiquetage des produits
- Définition du Plan Local d'Urbanisme et un Plan Local de l'Habitat avec des contraintes environnementales.

## OBJECTIF 2 : Développer la filière bois-énergie

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la filière bois-énergie a un impact plus faible que la consommation d'hydrocarbures. En effet, la combustion du bois ne fait

que restituer la quantité de CO<sub>2</sub> préalablement prélevée dans l'atmosphère par les forêts lors de leur croissance. A ce bilan neutre doivent être ajoutées les quelques émissions liées à l'extraction et la transformation du bois qui font appel à des énergies fossiles. L'étude de solutions valorisant la filière bois locale est en cours et devrait être soutenue.

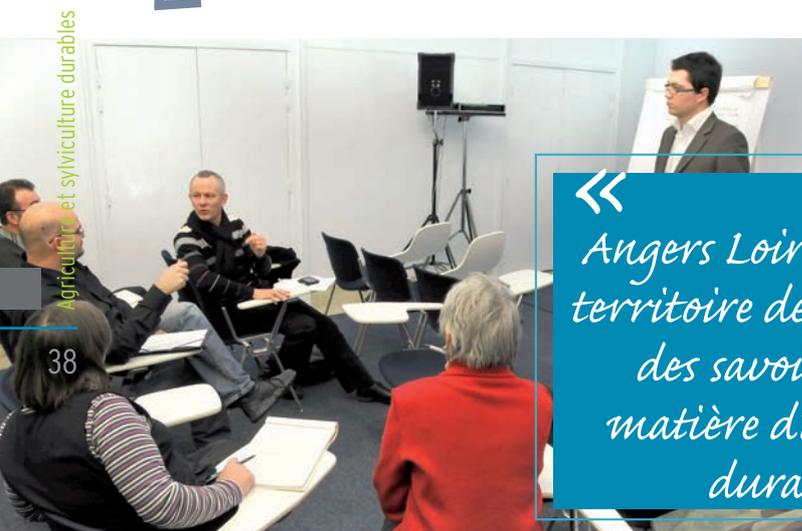
**PROPOSITION D'ACTION :** Faire émerger une filière d'agroforesterie : bois-énergie, cultures biologiques et bois d'œuvre.

La structuration d'une filière intégrée d'agroforesterie permettrait aux différents exploitants de diversifier leur activité et de profiter de l'ensemble du potentiel d'une parcelle. Sur le principe, il s'agirait de récupérer le bois de coupe et le taillis pour alimenter la filière bois-énergie, de cultiver du bois en fût pour le bois d'œuvre et de mettre en place des zones intercalaires d'agriculture biologique pour disperser les cultures et réduire la vulnérabilité ce type d'agriculture.

### AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :

- Instaurer un plan de gestion et de maintien du bocage (par exemple les haies)
- Travailler sur la complémentarité entre bois énergie, plaquette forestière et bois d'œuvre
- Réaliser une étude sur les regroupements potentiels des petits propriétaires privés
- Développer une Charte de Qualité
- Sensibiliser les professionnels et les particuliers à l'usage et à la valorisation du Bois Energie

## 2 INNOVATION POUR UNE PRODUCTION DURABLE ET LA PRÉSERVATION DU TERRITOIRE



« Angers Loire Métropole : territoire de convergence des savoir-faire en matière d'agriculture durable »

Les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture représentent des éléments clés des politiques de lutte contre le changement climatique. Ils contribuent

notamment à l'adaptation des territoires aux changements à venir et contribuent à déconnecter l'économie locale de sa dépendance aux hydrocarbures. Les espaces agricoles et sylvicoles périurbains sont également des atouts majeurs en termes de préservation de la qualité de vie et de la biodiversité locale.

## **OBJECTIF 1 : Créer un réseau de Recherche et Développement (R&D) de haut niveau**

Les activités de recherche et développement jouent un rôle important dans le potentiel de valorisation des espaces agricoles. La structuration et le soutien d'activités innovantes sont indispensables. La structure du territoire offre de réelles opportunités pour croiser les intérêts et expérimenter la mise en œuvre de pratiques plus cohérentes avec les enjeux à venir : adaptation des espèces, évolution des pratiques, préservation des ressources en eau...

### **PROPOSITION D'ACTION : Elaboration d'un cahier des charges des bonnes pratiques agricoles.**

**Les participants ont proposé la formalisation d'un document de référence pour les exploitants locaux. Le partage d'informations et d'expériences est un moyen efficace pour emmener les producteurs et les consommateurs à faire évoluer leurs pratiques. La formalisation de cahiers des charges type permet également de contribuer au relèvement progressif des niveaux d'exigence.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Réaliser une étude comparative des coûts carbone en prenant en compte l'impact du transport et les quantités d'engrais azotés utilisées pour la production locale et la production biologique à l'étranger
- Développer la recherche-action, mettre en mouvement des partenariats publics-privés en expérimentant localement des solutions
- Créer un réseau de R&D de haut niveau sur la production durable avec les structures existantes notamment par la mise en commun, la mise en cohérence, la recherche des synergies...
- Mettre en place une interaction Recherche et Développement pour l'expérimentation de solutions alternatives
- Mettre en place des informations claires pour le consommateur sur l'origine des produits, les modes de production et donc l'impact carbone
- Réduire fortement l'usage des fertilisants chimiques et les remplacer par des fertilisants organiques et des cultures sans labours voire une agriculture biologique
- Diminuer significativement les intrants de toute nature (engrais, produits phytosanitaires, besoins énergétiques...)
- Diminuer fortement les consommations énergétiques directes et indirectes des exploitations agricoles, et leur permettre de fabriquer une

partie de leur énergie à partir de sources renouvelables



## **OBJECTIF 2 : Préserver les espaces et les ressources du territoire**

Préserver les espaces et les ressources du territoire est indispensable d'une part pour réduire l'impact sur l'environnement et d'autre part pour réunir les conditions nécessaires au développement d'une exploitation « durable » des activités.

Les espaces boisés présents sur le territoire doivent quant à eux faire l'objet d'une gestion soignée permettant leur exploitation sans préjudice pour la disponibilité de la ressource.

### **PROPOSITION D'ACTION : la Haute Valeur Environnementale et l'utilisation d'engrais organiques y compris pour les espaces verts.**

**La Haute Valeur Environnementale est une nouvelle certification pour les exploitations françaises. Il s'agit d'une démarche volontaire mettant en œuvre un audit de l'activité sur différentes thématiques suivi de la mise en place de programmes d'actions. La réalisation de ces programmes d'actions sera validée par la certification. Cette démarche a été mise en place en 2008 et vise la certification de 50% des exploitations agricoles d'ici 2012.**

### **AUTRES ACTIONS PROPOSÉES :**

- Étudier les possibilités d'application sur Angers Loire Metropole d'exemples existants sur d'autres territoires, comme par exemple à l'Oudon sur la valorisation des haies et la protection du paysage
  - Structurer la lisibilité des cahiers des charges autres que celui traitant de l'Agriculture biologique (origines, modes de production, nombre de passages de traitement,...)
  - Former les étudiants aux autres méthodes tout en appuyant sur la « pensée complexe » (le système sol n'est pas simple) et l'approche systémique ;
  - Réaliser une expérimentation sur l'Île Saint Aubin pour l'agroforesterie, avec par exemple la mise en place de cultures utilisant zéro intrant et de peupleraies ou autres essences végétales pour développer la filière bois-énergie
- Garder des terres agricoles pour favoriser l'agriculture de proximité et biologique
  - Protéger les terres agricoles contre l'étalement urbain par la maîtrise du foncier
  - Préserver l'ensemble des ressources du territoire
  - Mettre en cohérence les actions entre les différents niveaux territoriaux (PLU, SCOT...)
  - Créer la demande sur le territoire en produits issus de modes de production durables dans la restauration collective et hors foyers (RHF) en circuit court
  - Poursuivre la formation des scolaires sur les modes de production durables

#### **Héloïse EVEN** . *Conseillère en développement territorial, Chambre d'Agriculture*



« La participation aux ateliers du plan climat m'a convaincue que nous avons besoin d'un état des lieux initial pour repérer les différents interlocuteurs qui interviennent sur ces thèmes, et continuer à travailler ensemble. Nous aurions besoin d'une base de données à partir de tout le travail qui a été mené, puis d'une plate-forme d'échanges qui mettent les participants en réseau. Ce serait une mission importante pour l'agglomération angevine. Beaucoup de bonnes idées sont

apparues au cours des débats, comme l'instauration de relais-énergie dans les entreprises, les écoles, les administrations... Cela n'a rien de révolutionnaire mais ce serait un grand pas et favoriserait la mobilisation de tous. C'est pour cela d'ailleurs que je pense qu'il va falloir accentuer l'information et la formation. J'aimerais aussi que soit réalisé un état des lieux des potentialités en énergie renouvelable sur le territoire et que des crédits soit dégagés pour permettre aux plus petites communes de réaliser des investissements favorisant les économies d'énergie. »

# Remerciements

**Angers Loire Métropole tient à remercier l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur contribution à l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial.**



**Solving -Efeso a accompagné Angers Loire Métropole durant toute la concertation**

## CREDITS PHOTOS

**Antonio Bozzardi : pages 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 27,  
31, 32, 33, 34, 36, 38, et 40**

**Albert : pages 8, 14, 23, 26, 28, 29, 35, 37, 39.**





**CONTACT :**  
**Christelle SIX - BOULLAIS**  
**Mission Développement Durable**

## **Angers Loire Métropole**

83, rue du Mail - BP 80529 - 49105 Angers Cedex 02  
Tél : 02 41 05 58 36 • Fax : 02 41 05 58 28  
E-mail : [christelle.six@angersloiremetropole.fr](mailto:christelle.six@angersloiremetropole.fr)  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)